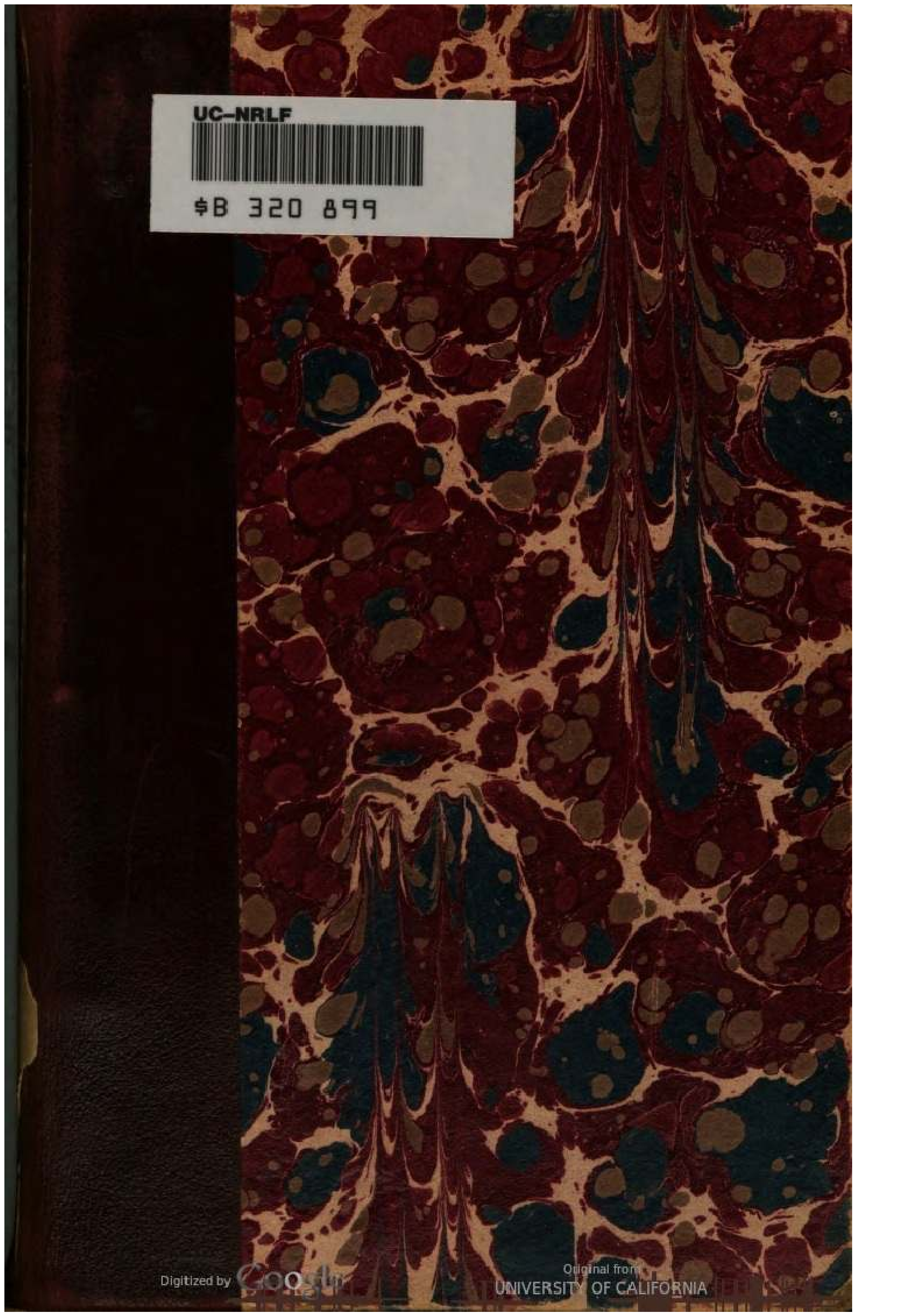
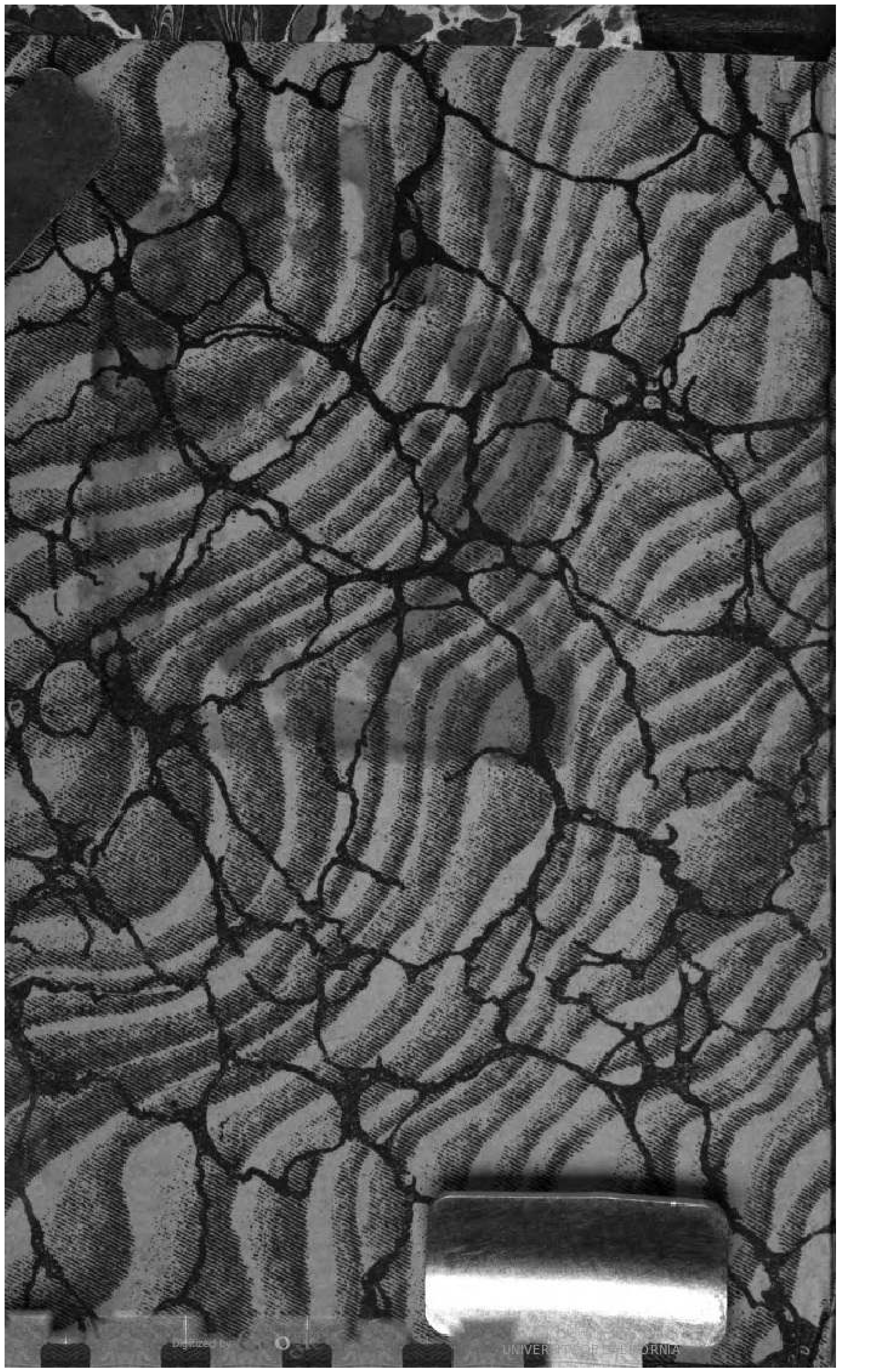
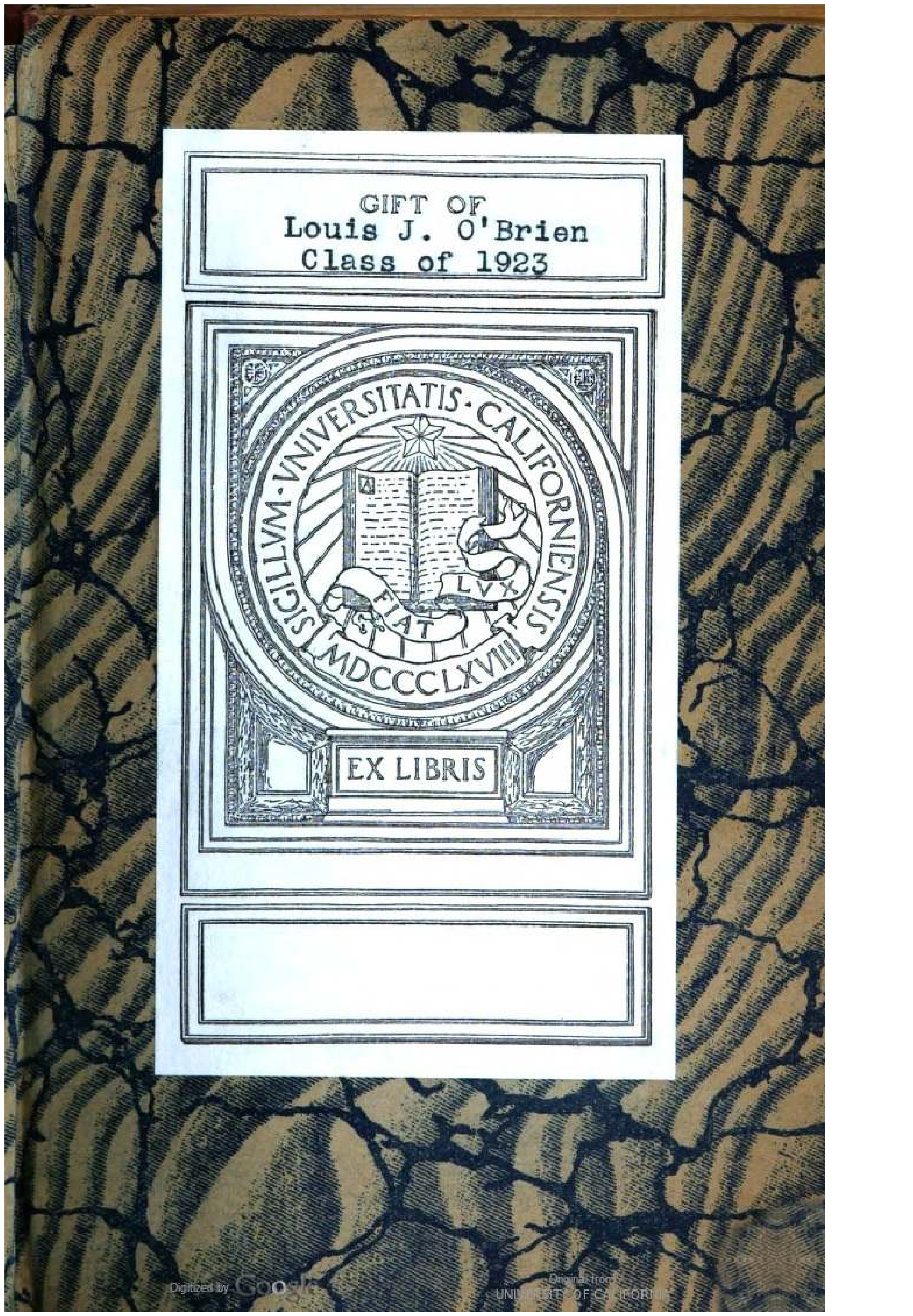
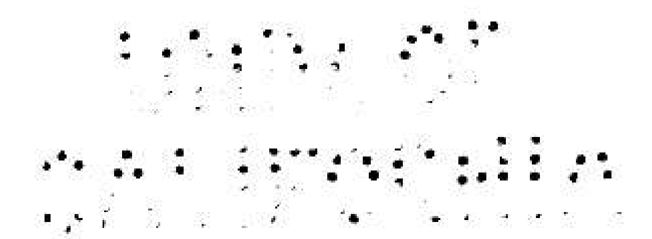

UC-NRLF
$B 320 899




GIFT OF
Louis J. O'Brien
Class of 1923
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

LA JOURNÉE DES DUPES



• RÉCITS D'AUTREFOIS •

ONT PARU OU PARAITRONT DANS CETTE COLLECTION

Les Volumes en Vente sont marqués d'un astérisque *

LE COUP D'ÉTAT
DU 2 DÉCEMBRE

par René Arnaud.

*LE 18 BRUMAIRE

par Jacques Bainville.

*LA JOURNÉE DES DUPES

par Louis Batiffol.

LE CABARET
DU SOLEIL D'OR
(Une tentative anarchiste en 1796.)

par Pierre Bessand-Massenet.

LE PROCÈS du MARÉCHAL NEY

par Pierre Bouchardon.

L'ATTENTAT D'ORSINI

par Marcel Boulenger.

AU CAMP
DU MARÉCHAL DE SAXE

par Frantz Funck-Brentano.

VOLTAIRE CHEZ FRÉDÉRIC II

par Émile Henriot.

L'ÉVASION DE LAVALLETTE

par J. Lucas-Dubreton.

LE PAPE ET L'EMPEREUR
A FONTAINEBLEAU

par Louis Madelin.

LE 10 AOÛT

par Albert Mathiez.

DEUX CONSPIRATIONS
DE LOUIS NAPOLÉON
BONAPARTE

par Gabriel Perreux.

LA DUCHESSE DE BERRI
EN VENDÉE

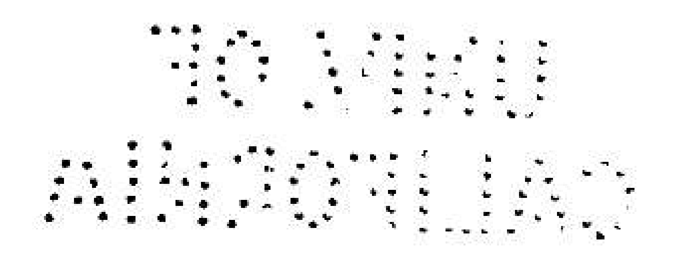
par Armand Praviel.

LES JOURNÉES DE JUIN 1848

par Charles Schmidt.

L'AFFAIRE CINQ-MARS

par P. de Vaissière.



RÉCITS D'AUTREFOIS

LA JOURNÉE DES DUPES

PAR LOUIS BATIFFOL



LIBRAIRIE HACHETTE
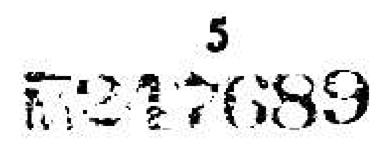


RÉCITS D'AUTREFOIS

Drame à cent actes divers, l'Histoire est la plus riche mine d'événements romanesques qui puisse être. Par l'imprévu des situations, la vérité tragique des scènes, le développement étrange de certains faits, ou la psychologie des personnages, elle dépasse souvent ce que peut concevoir le talent le plus fertile des romanciers.

A tous ceux que passionnent les ouvrages d'imagination, les Récits d'autrefois *apportent des œuvres aussi passionnantes, faites uniquement de vérité et de vie. Ce ne sont pas des romans historiques où la fiction se mêle à la réalité, mais des reconstitutions vivantes, colorées, émouvantes et pittoresques des événements les plus attachants du passé — où rien n'est avancé qui ne soit d'une scrupuleuse authenticité, où nulle part n'est laissée à l'invention, mais où l'attrait de la chose vécue ajoute à l'intérêt du récit.*

Chaque génération voit autrement que ses devan-





cières les faits d'autrefois; elle apporte à les juger plus de liberté d'esprit peut-être ou plus d'indulgence. Tout en gardant ses préférences personnelles, chaque auteur de la Collection a voulu retracer objectivement les événements qu'il avait à raconter en laissant au lecteur le soin de dégager lui-même les conclusions et d'établir les rapprochements entre ce qui fut et ce qui est.

Ces Récits d'autrefois *offrent ainsi une suite d'exposés attrayants, pleins de mouvement, de vie et de lumière. En rendant actuels, afin de les mieux faire comprendre des faits ou des personnages d'autrefois, ils aident à une connaissance meilleure du passé comme à un meilleur jugement des temps présents.*

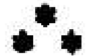
LES ÉDITEURS



LA
JOURNÉE DES DUPES

DANS la seconde quinzaine du mois d'octobre 1630, les riverains de la Loire, entre Roanne et Briare, purent voir, descendant le fleuve, un cortège qui, à certains détails, révélait la présence de grands personnages. Des bateaux que traînaient sur la berge des chevaux de halage se suivaient, escortés, le long des deux rives, par des groupes de cavaliers, gardes du corps ou mousquetaires du roi, et des détachements d'infanterie. Si, derrière les tentes garnies de tendelets de cuir qui dissimulaient les passagers, les riverains avaient pu apercevoir ceux qu'on entourait de tels honneurs, ils auraient reconnu la Reine, mère de Louis XIII, Marie de Médicis et le principal ministre du roi, le Cardinal de Richelieu. Ils auraient constaté que celui-ci témoignait à l'égard de la princesse qui l'avait prié de voyager dans son propre bateau, des prévenances extrêmes, et que

la Reine répondait par des politesses et des sourires. Comme les courtisans qui étaient là, ils eussent cru que les relations des deux personnages étaient à ce moment des plus cordiales. Ils se fussent bien trompés! A Lyon d'où venait le cortège, s'était formé un orage qui allait éclater à Paris en une crise retentissante. La légende et le roman ont dénaturé le rôle respectif des divers personnages engagés dans la Journée des Dupes. De nombreux documents nouveaux vont permettre de restituer aux faits leur véritable sens.



Que les temps étaient changés depuis quatorze ans dans les rapports entre Marie de Médicis et Richelieu! Épaisse Italienne à l'esprit médiocre, étroit, rancunier, Marie de Médicis ne pouvait se rappeler sans amertume l'époque où Richelieu n'étant encore rien, désireux de parvenir, se montrait pour elle dévoué, fidèle, empressé. Elle l'avait poussé contre vents et marées : lui qui était pauvre, — il avait à peine 400 livres de rentes, — elle l'avait comblé de biens. Malgré l'antipathie instinctive de Louis XIII contre un homme de l'ambition duquel il se défiait, elle l'avait, à force, amené au pouvoir, introduit au Conseil, fait ministre, comptant sur lui pour gouverner : il lui devait tout. Et depuis qu'il avait atteint le pouvoir suprême, peu à peu, il avait changé. Elle

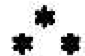
était devenue pour lui moins que rien. Suivant l'expression de son entourage, « la voûte fermée, le Cardinal avait rejeté le cintre. » Il ne la consultait plus, ne la voyait plus. Elle avait bien pourtant le droit de savoir! Les rois d'Espagne, d'Angleterre, le duc de Savoie étaient ses gendres. Pouvait-on traiter de la paix ou de la guerre avec eux sans qu'elle le sût? C'était surtout depuis le siège de la Rochelle que Richelieu avait cru pouvoir la délaisser entièrement. Il ne lui écrivait pas, la méprisait. Une fois, à Fontainebleau, il lui avait tenu tête avec insolence. Mieux encore, il faisait mine de la protéger! Et devant cette humiliation dernière, le cœur de Marie de Médicis se soulevait de colère!

La réalité, pourtant, n'était pas tout à fait telle que la malheureuse Reine croyait la voir. Dans des notes douloureuses Richelieu nous a confié son chagrin profond du malentendu qui le brouillait avec sa bienfaitrice. Il savait ce qu'il lui devait. A défaut de sa gratitude, le souci de ses intérêts, le respect auquel il était tenu à l'égard de la mère de son souverain, lui faisaient une obligation de la ménager, de demeurer bien avec elle. Peut-être, au moment de la descente des Anglais dans l'île de Ré et du siège de la Rochelle, instants tragiques, où tout le poids des affaires était retombé sur lui, n'avait-il pas eu le loisir, dans l'accablement de ses occupations, d'écrire autant qu'il l'eût voulu à Marie de Médicis. Dès qu'il avait senti son irritation, il avait tout fait pour la calmer. Il avait

protesté de son dévouement, de sa « dévotion » envers elle; il lui avait dit que sa reconnaissance était infinie, qu'il n'avait eu aucune intention de la négliger. Il l'avait sentie ancrée davantage dans son antipathie. Elle demeurait indifférente aux raisons, parfois « s'amollissait » puis retombait dans ses colères : le Cardinal constatait l'impossibilité de faire changer ses impressions à une femme passionnée, atrabilaire, peu intelligente. Alors, comme avouant ses fautes, il avait demandé pardon. Il avait espéré qu'avec le temps les préventions se dissiperaient. Elles n'avaient fait que s'exaspérer par des griefs nouveaux. Il avait proposé à la Reine qu'elle lui dît tout ce qu'elle lui reprochait : il y répondrait point par point. Il l'avait suppliée — car il comprenait bien qu'on la montait contre lui — de lui rapporter ce qu'on lui disait à son détriment sans nommer les auteurs. Si les faits étaient exacts, il se tiendrait pour coupable, démissionnerait. Il n'avait rien obtenu. Elle demeurait hautaine, aigre, méchante.

Pendant ce temps des questions de politique générale singulièrement graves venaient se mêler à cette brouille particulière et la compliquer en une affaire d'État dangereuse et capitale. Par hostilité contre Richelieu, Marie de Médicis s'était mise à combattre au Conseil du roi auquel elle assistait, la politique du Cardinal, et, grâce à d'autres ministres, ses créatures, mais bien à elle, ceux-là, avait organisé une opposition systéma-

tique, exaspérante, au gouvernement de Richelieu. Un incident était venu fournir l'occasion d'une bataille ardente.



Un prince français, Charles de Gonzague, duc de Nevers, ayant hérité de la succession du duc de Mantoue, son cousin, succession qui comprenait : le Mantouan ainsi que certain petit pays, le Montferrat, situé sur le Pô entre Turin et Pavie et dont la capitale était Casal; sous des prétextes divers, Allemands, Espagnols, Savoyards s'étaient empressés de se jeter sur cette succession afin de se la partager. Or, depuis trois quarts de siècle, depuis qu'après l'abdication de Charles-Quint, le vaste Empire du puissant empereur avait été séparé en deux : — Espagne, d'un côté, tenant les Pays-Bas, au Nord, le Milanais en Italie; l'Allemagne, de l'autre, établie sur le Rhin et en Franche-Comté — les deux branches de la Maison d'Autriche, Vienne et Madrid, avaient multiplié leurs efforts afin de se rejoindre, entre autres par le Nord de l'Italie (avec la complicité de la Savoie) et d'encercler la France, de l'étouffer. La politique constante des souverains français, depuis Henri II, sous Henri IV et Louis XIII, avait été d'empêcher cet encerclement et de veiller sur tous les incidents susceptibles de le réaliser. En présence de l'attaque de la succession de Mantoue par les

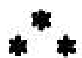
Impériaux, les Espagnols unis aux Savoyards, Richelieu estima que le devoir de Louis XIII était de s'opposer énergiquement « au torrent des usurpations d'Espagne » qui menaçaient, ici encore, la France d'enveloppement, et de défendre la cause du prince français son sujet. C'était une guerre en perspective.

Au Conseil où se délibéra l'affaire, Richelieu se heurta à l'opposition déterminée de Marie de Médicis et des ministres ses aides : ces ministres étaient surtout : le cardinal de Bérulle, et le garde des sceaux Michel de Marillac, très digne homme, s'il en fut, respectable — il avait soixante-sept ans — religieux, austère, mais d'un caractère entier, tranchant, désagréable avec tout le monde, même avec le roi. Bérulle et lui avaient vu la Ligue. Ils en avaient gardé les idées les plus étranges. Ils ne concevaient qu'une politique, celle de maintenir la paix au dehors à tout prix avec les États catholiques : Espagne, Empire, Savoie, Papauté, d'abandonner toute alliance avec des hérétiques quelconques, mais en revanche de poursuivre la guerre sans merci contre les huguenots de l'intérieur afin de les exterminer. De pareilles théories, soutenues avec force au Conseil au nom du bien de la religion irritaient au possible Richelieu. Par haine du Cardinal, Marie de Médicis les défendit. On devine l'accueil qui fut fait à Richelieu lorsqu'il parla d'entreprendre l'expédition d'Italie afin d'aller défendre la cause du duc de Nevers. Marie de Médicis, par surcroît, avait une vieille rancune

personnelle contre ce duc qui s'était jadis prononcé contre elle pendant sa régence. Tant que dura le siège de la Rochelle, pendant lequel la question s'était posée, Richelieu crut devoir attendre. La Rochelle prise, il proposa de se décider. Les séances du Conseil où s'agita l'affaire furent orageuses. Marie de Médicis, Marillac et Bérulle, d'accord, déclarèrent qu'en intervenant en Italie on risquait de provoquer une conflagration générale : l'histoire du duc de Nevers n'avait aucun intérêt pour la France; on voulait faire partir le roi en guerre contre deux gendres de la Reine mère, le duc de Savoie et le roi d'Espagne. Et, à mots couverts, ils avancèrent qu'il ne s'agissait que de projets intéressés du Cardinal pour se rendre nécessaire en brouillant si bien toutes choses, qu'il n'y aurait plus que lui pour démêler le chaos dans lequel on allait se jeter. Louis XIII, qui avait un sens très juste des réalités, déclara qu'il partageait l'opinion de Richelieu : les Espagnols et les Impériaux ayant mis le siège devant Mantoue et Casal, il allait se porter au secours de ces deux villes, au moins d'abord de la seconde afin de la délivrer.

Il marcha lui-même vers les Alpes en 1629 à la tête d'une armée, força le Pas de Suse où le duc de Savoie cherchait à l'empêcher de passer, grâce à cette victoire obtint que le siège de Casal fût levé et rentra. Mais peu à après, les ennemis reprenaient le siège. Richelieu résolut d'aller lui-même cette fois en Italie à la tête d'une armée et il partit en janvier 1630, pendant que Louis XIII

devait, derrière lui, former une autre armée en Champagne afin de surveiller la frontière de l'Est menacée par les Impériaux. Ses ennemis frémissaient, furieux. Si Bérulle était mort, presque inopinément, le 2 octobre, les autres, ceux que Louis XIII appelait ironiquement les « gens de bien, » « les dévots, » n'avaient rien diminué de leur ardeur.



Le roi partit pour la Champagne, sa mère et Marillac le suivirent. De Troyes, Louis XIII décida d'aller rejoindre Richelieu sur les Alpes. Il gagna Lyon. Sa mère et le garde des sceaux le suivaient toujours. A Lyon, Marillac dit qu'il n'irait pas plus loin : ses infirmités l'en empêchaient. Louis XIII le laissa, lui et Marie de Médicis. Il eût voulu que sa mère, centre et âme de cette opposition qu'il sentait grandir de plus en plus, gagner la cour, l'opinion, rentrât à Paris. Il eut une scène vive avec Marillac. Louis XIII expliquant au garde des sceaux ses scrupules relativement à une décision quelconque que celui-ci voulait lui faire prendre, Marillac, de cet air bourru qu'il affectait avec tout le monde, s'échappa à dire au roi :

« Il n'y a rien à craindre, je le prends sur moi. Mais Votre Majesté fait ici scrupule d'une chose à laquelle il n'y a point de sujet, et il y en a beau-

coup d'autres auxquelles il serait bon de faire scrupule et je vois que vous n'y pensez pas.

— Comment? fit le roi irrité.

— Il se fait en votre État beaucoup de fautes que vous ne connaissez pas, desquelles vous n'êtes pas responsable devant Dieu parce que vous les ignorez. Mais quand c'est par votre faute que vous les ignorez, votre ignorance ne vous excuse pas.

— Comment cela peut-il se faire? dit Louis XIII choqué de ce ton de remontrance.

— Parce qu'on n'ose pas vous le dire.

— Mais je donne toute facilité de me parler à ceux qui veulent le faire!

— Il est vrai, mais s'il n'y a pas de sûreté à vous le dire, c'est vous qui êtes cause qu'on ne vous le dit pas. »

Le roi suffoqué tourna le dos.

A Grenoble où il arriva le 10 mai, Louis XIII rejoignit Richelieu. Là se posa la question grave d'attaquer la Savoie et de l'occuper. Un Conseil de guerre fut tenu où le Cardinal demanda le vote. L'unanimité fut pour l'attaque. Louis XIII chargea Richelieu d'aller à Lyon expliquer à sa mère et aux autres ministres la nécessité de la décision prise et de la faire accepter. A Lyon, où se rendit le Cardinal, un Conseil fut tenu devant Marie de Médicis. Marillac s'éleva avec véhémence contre tout ce qui se passait. Il protesta contre le fait qu'on entraînait le roi au milieu des montagnes au risque de sa vie. Il dit que le peuple était misérable, accablé d'impôts. Des troubles

étaient signalés partout; personne n'acceptait cette guerre abominable, inutile. Il fallait traiter immédiatement de la paix. Richelieu se contenant répondit que dans l'état où étaient les affaires la paix ne serait faite « qu'à des conditions faibles, basses et honteuses. » « Nous serons méprisés, dit-il, personne ne craindra plus de nous attaquer » et patiemment, il reprit tous les arguments. Marie de Médicis se taisait. Les choses en restèrent là et Richelieu rejoignit le roi. Aussitôt Louis XIII attaquait la Savoie; le 14 mai Chambéry capitulait : Annecy était occupé; le pays entier tombait en douze jours entre les mains du roi; puis, Louis XIII monta vers la Tarentaise. Allait-il passer les Alpes afin de marcher vers Casal?

Cette perspective souleva tout le monde à Lyon. C'était la mort ou la honte du roi que Richelieu voulait, répétaient Marie de Médicis et Marillac. Le Cardinal hésitant proposa à Louis XIII d'appeler le Conseil à Grenoble afin d'en délibérer. La Reine refusa de venir : il faisait trop chaud. Alors le roi et son ministre gagnèrent Lyon. Le Conseil fut assemblé. Marillac, sans se laisser émouvoir par les regards étincelants de Richelieu fixés sur lui, parla avec violence contre l'expédition. On avait dit que le roi devait commander lui-même parce que sa présence retiendrait officiers et soldats à l'armée, qui sans cela se débanderaient. Il le niait.

« J'estime, dit-il, qu'ils ne laisseront pas de passer les monts.

— Non, interrompit sèchement Louis XIII, ils ne passeront pas, s'ils ne croient pas que je passe.

— Je croirai ce qu'il vous plaira, répondit Marillac, de son ton impertinent, mais si la guerre dure, il faudra bien qu'ils passent sans vous, car vous ne demeurerez pas toujours là. »

Il s'étendit sur Casal, dont, certainement, le général qui commandait l'armée assiégeante, Spinola, ne décamperait pas et était homme à supporter le choc. Puis il dit que le roi irait peut-être à la frontière, mais là s'arrêterait. Il ajouta, s'adressant au souverain :

« Les ennemis diront que vous avez eu peur d'eux et que vous n'avez pas osé passer.

— Si je vais jusqu'à la frontière, dit Louis XIII outré, se levant, quand je devrais passer tout seul, je passerai et on ne m'en saura empêcher. »

Puis de colère, il rompit le Conseil.

Une heure après, Richelieu rencontrant Marillac lui dit :

« Dites-moi, ne vous a-t-on pas dit de vous opposer fortement à cet avis? »

Il était convaincu que Marie de Médicis avait dicté ses paroles au garde des sceaux.

« Non, fit celui-ci, j'ai dit simplement ma pensée. »

Le vendredi 21 juin, Louis XIII remontait à cheval et retournait à Grenoble, ulcéré, inquiet, car la Reine mère et le garde des sceaux lui faisaient envoyer maintenant par les parlements

des remontrances dans lesquelles on le suppliait de ne pas sortir du royaume, on lui répétait que cette guerre ruinait les peuples, que les ennemis sur la frontière de l'Est pouvaient brusquement attaquer. « Je ne retournerai pas, » déclara-t-il à un ambassadeur étranger.

Mais il décida que le garde des sceaux viendrait à Grenoble sous prétexte d'avoir ses avis, en réalité pour le séparer de Marie de Médicis. Il savait qu'à Lyon l'opposition croissait, que la Reine, sa mère, excitait chacun contre Richelieu, que d'importants personnages la secondaient : les Guises, la princesse de Conti, le duc de Bellegarde, le maréchal de Marillac, frère du garde des sceaux, Créqui. Richelieu s'énervait : une épidémie, qu'on appelait peste, se répandait dans le pays autour de l'armée. Les nouvelles d'Italie n'étaient pas bonnes. Spinola pressait de plus en plus Casal : des tractations tentées par Richelieu au moyen d'un jeune diplomate italien qui allait et venait de l'un à l'autre camp, Mazarin, n'avançaient pas.

Le garde des sceaux fut très perplexe quand il reçut la lettre du roi qui le mandait à Grenoble. Il questionna le secrétaire d'État Bullion sur les motifs qui le faisaient appeler : « Et la Reine mère? » dit-il. Il répondit au roi qu'il allait obéir, malgré « ses indispositions et ses incommodités, » mais qu'il tarderait et à Richelieu il écrivit qu'il avait pris médecine, n'avait ni équipage, ni litière, ayant prêté ses mulets, mais

qu'il viendrait. Il traîna en route. Louis XIII et Richelieu ne l'avaient pas attendu et était partis pour Saint-Jean-de-Maurienne. Marillac fit savoir qu'il restait à Grenoble : il ne pouvait aller plus loin. Louis XIII ne dit rien. Richelieu envoya au garde des sceaux un mémoire qui expliquait les difficultés de la situation, les efforts que le gouvernement avait faits pour en sortir honorablement. Marillac répondit par un extravagant galimatias où il exposait que si les causes de la guerre n'avaient pas existé, la guerre n'aurait pas eu lieu, qu'elle était due à l'étourderie de ceux qui l'avaient engagée follement, qu'il fallait faire rentrer le roi en France, signer la paix, s'occuper des finances, puis entreprendre l'action nécessaire contre les huguenots pour les déposséder et les brimer, etc. Richelieu répondit d'un ton aigre que « toutes ces choses n'étaient pas de saison, qu'elles pourraient « émouvoir les esprits. » Quant à la paix, on l'aurait, « si la peste était convertie en santé, la nécessité en abondance, l'inconstance des Français en fermeté et si l'on n'avait pas, depuis trois mois, tant témoigné désirer cette paix que nos ennemis nous croyaient incapables de faire la guerre. » Pendant ce temps Marillac écrivait au médecin du roi, Bouvard, ses inquiétudes sur la santé du prince, le suppliant de lui faire quitter les montagnes au climat malsain, avec l'épidémie qui sévissait, à quoi Bouvard répondait qu'au contraire le pays était très frais et excellent.

Le 5 juillet, sous le prétexte de discuter des propositions de Mazarin, Marillac fut mandé à Saint-Jean-de-Maurienne. Il refusa d'y aller : c'était sa mort, disait-il. On n'insista pas. D'ailleurs, Richelieu, devant les difficultés croissantes, désolé de la tournure que prenaient les événements, croyait devoir s'appliquer à ménager le plus possible ses adversaires si acharnés contre lui. Tous les jours il écrivait à Marie de Médicis afin de lui donner des nouvelles et de la tenir au courant.

Mais le dimanche 7 juillet, Louis XIII eut un malaise. La fièvre se déclara. Les médecins commencèrent par dire que ce ne serait rien. Le roi traînait : il était abattu, mélancolique. Chacun jugea impossible, dans cette situation, de songer à lui faire passer le Mont-Cenis. Puis, on apprit que la ville de Mantoue avait été enlevée par les Impériaux le 18 juillet. Les mauvaises nouvelles se précipitaient. A Lyon, la cabale triompha. Marillac répondit à ceux qui lui parlaient de la prise de Mantoue : « Nous en verrons bien d'autres ! Si on m'eût cru ! » Richelieu se raidit. Il écrivit au secrétaire d'État Bouthillier : « S'il y a des sots qui pensent que les affaires du roi aient reçu un échec en cette occasion, ils témoignent de leur peu de jugement. » Et il déclara que le roi ne pouvant passer les monts à cause de la peste, lui les passerait en tête des troupes : il partirait dans dix ou douze jours avec dix régiments.

Mais au 21 juillet ce fut lugubre dans l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne où logeait Louis XIII. L'indisposition du roi s'aggravait. Son confesseur, le P. Suffren, qui était à Grenoble, fut mandé. Le roi fit partir un gentilhomme à Lyon afin de dire à sa mère qu'il était mal et qu'il pensait venir la rejoindre. La position de Richelieu devenait angoissante : il nous l'a décrite dans une note. Marie de Médicis, maintenant, réclamait le retour du roi à Lyon. Près de la Reine mère l'effervescence était extrême. Les ennemis de Richelieu « obsédaient l'esprit » de la souveraine, « l'échauffaient. » C'était un concert de récriminations contre le Cardinal. Richelieu tâcha de tenir bon. Il écrivit à Lyon, fit écrire par Bouvard que l'état du roi s'améliorait. Au milieu de la nuit, à l'aube, toute la journée, on le voyait aller et venir de sa demeure à celle de Louis XIII, tourmenté, agité. Le 23, Louis XIII se trouva mieux. Richelieu disait à un ambassadeur qui nous le rapporte dans une de ses dépêches : « Je peux vous dire que dans ces quatre jours j'ai été plus mort que vif. Tout se tourne contre moi qui l'ai conduit ici, comme s'il était en mon pouvoir de le conserver en bonne santé! Le jour même où il eut le paroxysme de sa fièvre, j'ai dû me faire saigner, tant j'étais malade! Je n'ai pu négocier avec personne. Mais il ne faut pas perdre cœur. »

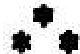
Le 25 juillet, Louis XIII partit laissant Richelieu. Pour sauver la face, on dit qu'il allait seulement à Barrault, sur les avis pressants du Cardinal

afin d'attendre des troupes. De Lyon affluaient des lettres de plaintes et de menaces. Le même ambassadeur venant voir Richelieu le trouva très abattu : « Si vous croyez, lui dit le ministre, que j'ai conseillé au roi cette résolution inopportune de s'en aller, vous pourrez dire que je suis fou. Mais je ne puis m'opposer à tout le monde et tout le monde est contre moi. La Reine mère est indignée. Si vous voyez le roi décidé à aller plus loin, dites-lui au moins qu'il se dirige vers Montmeillan. » L'ambassadeur vit Louis XIII : « Je suis malade, lui dit le roi, je reviendrai aussi vite que maintenant je pars. » Puis, le 4 août, Richelieu recevait ce petit mot du prince daté de Barrault : « J'ai besoin de vous en diverses rencontres et ne m'en puis passer : venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible ayant donné les ordres nécessaires. » Louis XIII rentra à Lyon où la cabale l'attendait. Marillac s'y rendit aussi promptement de son côté. Richelieu laisserait-il à ses ennemis le champ libre? Le P. Suffren, le confesseur du roi, le pressait d'accourir, par prudence. Le 15 août, Richelieu se décida à suivre ce conseil. D'ailleurs, à Saint-Jean-de-Maurienne, par suite de la peste, la situation était intenable; les habitants mouraient comme des mouches; on avait fermé un jour quinze maisons infectées; la propre demeure du Cardinal était atteinte : il ne savait où loger. Le 22, il arriva à Lyon où le roi le reçut avec de vifs témoignages d'affection. Richelieu écrivait, le 25, au maréchal d'Effiat : « Entre

vous et moi, il étoit bien à propos que je vinsse ici. »

Lui présent, les apparences devinrent correctes. Devant lui on se tut. Richelieu écrivait : « Tout va fort bien, grâces à Dieu. » Était-il dupe? Il savait bien pourtant ce qui se disait, que grands et petits lui en voulaient parce qu'on le tenait pour l'auteur de cette guerre néfaste, qu'il était l'objet de la haine universelle : il empêchait la cour de revenir à Paris; surtout il voyait bien que Marie de Médicis, plus que jamais montée contre lui, ne pouvait même plus souffrir qu'on parlât de lui devant elle : elle recevait très mal toute personne qu'elle savait amie du ministre; Richelieu avait la preuve de graves et venimeuses attaques dirigées systématiquement contre sa personne en sous-main. Il eut à ce sujet une explication avec Louis XIII. Louis XIII lui promit de parler à sa mère, d'essayer de la faire revenir de son animosité. Il causa en effet avec elle, la supplia, la conjura, mettant en avant l'intérêt du royaume qui ne lui permettait pas, dans les graves conjonctures actuelles, de se priver d'un tel serviteur. Il n'obtint rien. La Reine, obstinée, ne cédait à aucune raison. Des semaines passèrent, pendant que Richelieu, malgré les peines cuisantes qu'il éprouvait, donnait tous ses soins à organiser la concentration de nouvelles troupes qui marchaient sur Casal; à réunir les approvisionnements, à pousser chefs et soldats, et suivait anxieusement les difficiles négociations que continuait Mazarin.

LA JOURNÉE DES DUPES



Le dimanche 22 septembre, à deux heures de l'après-midi, Louis XIII se trouvant chez la Reine mère à l'abbaye d'Ainay, près de Lyon, éprouva des frissons, un mal de tête violent, accompagné d'une fièvre intense. Il partit aussitôt en carrosse avec Richelieu, passa la Saône, vint à l'archevêché où il habitait, et se mit au lit. Marie de Médicis inquiète accourut s'installer à son chevet. Les médecins déclarèrent qu'il n'y avait pas de danger, que ce serait peut-être une longue maladie. Le lendemain et le surlendemain l'état du roi fut stationnaire. Le mercredi Louis XIII qui se sentait atteint, dit à son confesseur le P. Suffren :

« Quand vous verrez que je serai en danger, ne manquez pas de m'avertir de bonne heure et ne pensez pas que cela me rende mélancolique, car je ne crains aucunement de mourir.

— Sire, nous n'en sommes pas là, dit le Père, mais si les médecins jugeaient qu'il y eût du danger je voudrais témoigner à Votre Majesté combien je suis son très humble et très affectionné serviteur. »

Les médecins demeurèrent confiants jusqu'au vendredi. Le vendredi l'état du malade empira : sa respiration devenait haletante. On le purgea. A deux heures du matin il eut une crise du suffocation. On le saigna : c'était la cinquième fois.

La fièvre montait. Il eut le délire. Les médecins estimèrent que si cette fièvre croissait encore dans la soirée, vers dix heures, ils ne répondraient plus de rien. On décida d'avertir le roi pour qu'il se confessât et reçût le viatique. Le P. Suffren expliqua doucement à Louis XIII qu'il ne s'agissait pas de danger immédiat, mais qu'à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, il lui conseillait de procéder à une confession générale des vingt-neuf années de sa vie. Le roi dit avec calme :

« Mon père, je suis plus malade qu'on ne pense. »

Le P. Suffren profita de cette phrase pour proposer alors au roi de communier.

« J'en serai aise, répondit le prince, je le désire et tout à cette heure, si vous voulez. »

Pendant qu'il se confessait, le Cardinal archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu, frère du ministre, présent dans la chambre avec les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche (Anne d'Autriche avait accompagné Marie de Médicis depuis Paris), Richelieu, le garde des sceaux, des domestiques, alla chercher le Saint-Sacrement à l'église Saint-Jean et l'apporta. Louis XIII eut la force de se lever sur son séant : il dit le *confiteor*, puis s'étendant après la communion, murmura : « Me voilà bien fort soulagé du mal de tête. » Le soir, il reposa mieux. Les douleurs de tête avaient diminué. Les médecins reprenaient de l'espoir. Le mardi, il eut de grandes transpirations, ce qui fit bien augurer de l'évolution de la maladie. Marie de Médicis et Richelieu s'étaient installés

dans des petites chambres de l'archevêché. Anne d'Autriche ne s'était pas déshabillée. Sur l'ordre du cardinal de Lyon, le Saint-Sacrement fut exposé dans toutes les églises de la ville où on fit les prières des quarante heures. On avait apporté au chevet de Louis XIII le cœur de Saint-François de Sales que le P. Suffren lui faisait baiser. Le roi dit à sa mère « qu'à pareil jour, il y avait vingt-neuf ans, elle l'avait mis au monde et que s'il avait fait quelque chose qui pût la mécontenter, il la priait humblement de lui pardonner. » Il exprima le désir, conformément aux habitudes traditionnelles des rois de France, de voir ouvrir les portes de sa chambre afin que tous ceux qui étaient dans l'hôtel entrassent et qu'il leur demandât pardon pour les peines qu'il avait pu leur causer. On ouvrit les portes, mais on écourta la scène pour ne pas fatiguer le roi. La nuit du samedi au dimanche fut plus calme.

Mais le dimanche 29, une rechute se produisit. La fièvre monta brusquement. Les douleurs reprirent, extrêmes. On crut qu'une dysenterie se produisait. En fait, les médecins constatèrent avec stupeur que le roi rendait des flots de sang. Cela commença le 29 à onze heures du soir. Le 30, à trois heures du matin, Louis XIII était si faible qu'on ne pouvait plus le lever de son lit. Les médecins désespérèrent. Ils déclarèrent qu'à moins d'un miracle, le roi, qui se vidait de sang, ne passerait pas la journée. Le moment était venu de le préparer à la mort. Le P. Suffren usa des termes

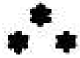
les plus circonspects. Louis XIII lui demanda « s'il estimait être en danger. » Le Père répondit « que si le flux de sang continuait, il y avoit grand hazard de la vie. » Alors Louis XIII fit signe qu'il désirait parler aux trois médecins qui le soignaient. Ceux-ci s'approchèrent. Il les pria de lui dire exactement la vérité. L'un d'eux, M. Seguin, avoua qu'ils étaient très inquiets : cette déperdition de sang les alarmait — on avait caché au prince jusque-là qu'il rendît du sang — il n'y avait pas de remède : sa vie était en danger. Avec fermeté, Louis XIII dit au P. Suffren qu'il désirait encore se confesser, communier, puis recevoir l'extrême-onction. Il se confessa. Le cardinal de Lyon dit la messe dans la pièce, et communia le prince. Après quoi Louis XIII ordonna qu'on ouvrît les portes et qu'on fît entrer tout le monde. Il y avait foule. Des gens étaient accourus de partout, les yeux mouillés de larmes, silencieux. D'une voix entrecoupée et si faible que les premiers rangs seuls entendirent, Louis XIII dit : « Je suis marri de n'avoir pas la force de pouvoir parler. Le P. Suffren parlera pour moi et vous dira ce que je voudrais vous dire, me trouvant ici au lit de la mort. Je vous demande pardon à tous de ce en quoi je vous ai offensés.... Je vous prie d'en dire autant à tous mes sujets de ma part. » Beaucoup d'assistants s'étaient mis à genoux. Le P. Suffren suffoqué par les sanglots ne put dire un mot. Louis XIII fit signe à Anne d'Autriche qui approcha. Il l'embrassa tendrement : « Ils se parlèrent plutôt de cœur que

de bouche. » Marie de Médicis était absente : très fatiguée, elle reposait et on ne l'avait pas avertie. Le roi appela Richelieu et deux ou trois autres personnes auxquelles il dit quelques mots qu'on n'entendit pas. Enfin on fit sortir la foule. L'archevêque, les saintes huiles apportées, donna l'extrême-onction et les médecins opérèrent, pour la septième fois, une saignée au bras droit.

Or, brusquement, à ce moment, se produisit un phénomène dont on n'eut qu'ensuite l'explication. En réalité, Louis XIII avait un abcès intestinal. On avait bien remarqué que son abdomen était enflé et ferme, mais les médecins n'en avaient rien conclu. L'abcès creva et l'on constata que le malade rendait en abondance ce qu'on appela des « marcies » mêlées de sang. L' « aposthume » intérieure qui était peut-être dans le « ventricule inférieur » ou dans le mésentère venait de s'ouvrir, et l'évacuation se produisait, rapide, complète. A vue d'œil elle soulagea le malade. L'abdomen « s'amollissait et désenflait. » Les médecins reprirent confiance. Marie de Médicis prévenue en hâte, accourait, le visage baigné de larmes, faisant des vœux à la Vierge, à Saint-Claude.

Le soir, le mieux s'accusa et les médecins se prononcèrent pour la guérison certaine. Le P. Suffren radieux parlait de miracle, il citait l'Écriture : *Ad matutinam demoratus et fletus, et ad vesperam lætitia*. A dix heures, Louis XIII qui avait une énergie extraordinaire, même impru-

dente contre le mal, parla de se lever, de marcher un peu dans sa chambre, de manger. La nuit fut calme, sans fièvre. Le roi reposa, rendant encore, mais sans qu'il y eût du sang. Le lendemain le mieux s'accentua. Le surlendemain le roi demanda à changer d'air et on lui fit passer la Saône pour le conduire dans une maison de Bellecourt située sur le bord de l'eau appartenant à M. de Chaponay. Il allait y continuer sa convalescence jusqu'au 11 octobre, se relevant peu à peu malgré quelques mouvements de fièvre qui le reprirent, mais sans durer.



Pendant que Louis XIII agonisait sur son lit, on devine quel devait être le tumulte des colères, des violences, des agitations qui bouleversait autour de Marie de Médicis le monde de la cour hors de la chambre du malade. Les gens peinés, furieux, répétaient : « Voilà le voyage de Saint-Jean-de-Maurienne! Voilà ce qu'a fait ce beau voyage! » De l'avis de tous, c'était le cardinal de Richelieu qui était le grand coupable. Il méritait le dernier châtiment. Si le roi disparaissait, qu'allait-on devenir? Et des conseils se tinrent afin d'aviser à ce qu'il y aurait à faire. Le garde des sceaux eut de longues conférences avec la Reine mère. Comme il arrive dans ces sortes de commotions qui entraînent tout le monde, l'opinion

maintenant était unanime contre Richelieu. Les plus exaltés se rassemblaient chez une femme, ennemie jurée du cardinal, intrigante fieffée, de réputation suspecte, mais d'un esprit d'initiative endiablé, Mme du Fargis, dame d'atour et confidente de la reine Anne d'Autriche. Avec elle se groupaient : le duc de Guise, qui voulait mal de mort à Richelieu de lui avoir enlevé l'amirauté du Levant, sa sœur la princesse de Conti, la duchesse d'Elbeuf, le duc de Bellegarde, Bassompierre, le médecin de la Reine mère Vautier, surtout les deux Marillac, le garde des sceaux, et son frère, le maréchal. Celui-ci, gros militaire, portant beau, pas très intelligent, qui avait fait son chemin en épousant une cousine pauvre de la Reine mère, nommée Catherine de Médicis, était accouru de Champagne où il commandait l'armée. Tout ce monde assiégeait la Reine mère et voulait préparer le nouveau régime qui allait suivre. On dressa la liste des futurs ministres, d'où étaient exclus naturellement Richelieu et ses amis Schomberg, d'Effiat. D'Effiat était remplacé par le maréchal de Marillac appelé à être même connétable : le garde des sceaux, son frère, aurait la haute conduite des affaires. Dans des conciliabules que l'ambassadeur d'Espagne suivit, on parla de faire épouser, une fois le roi mort, à sa veuve Anne d'Autriche le prince qui allait succéder, Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Mme du Fargis fit même sonder Gaston qui n'était pas là et qui refusa de venir quand on lui demanda de se rendre à Lyon.

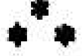
Ce fut surtout le sort de Richelieu qui fut agité. La première chose à faire, à peine le roi mort, décida-t-on, était de l'arrêter. Le gouverneur de Lyon, M. d'Alincourt, serait chargé avec les Suisses de la garde de procéder à cette arrestation. M. d'Alincourt, averti, se fit fort d'entraîner les Suisses et de leur faire exécuter tout ce que la Reine mère leur commanderait. D'ailleurs on n'avait que l'embarras du choix. M. de Tréville, capitaine aux gardes, se vantait tout haut, si le roi venait à mourir, d'aller lui-même, avec dix ou douze de ses mousquetaires, droit au Cardinal, de le prendre au collet, de le mener à Monsieur, le futur roi, et si celui-ci ne voulait rien faire, de casser la tête à Richelieu d'un coup de pistolet.

Richelieu, à mesure informé de ce qui se passait, était dans un désespoir profond. La mort imminente du roi qu'il aimait, le trouble irrémédiable des affaires du royaume qu'il prévoyait devoir en être la conséquence, son œuvre propre prête à être annihilée, condamnée et tous ses efforts perdus, se confondaient chez lui avec le souci du menaçant avenir qui l'attendait pour le jeter dans une de ces douleurs que sa sensibilité suraiguë transformait en souffrances physiques intolérables. Il ne dormait plus, il ne mangeait plus. On le voyait jour et nuit dans la chambre du roi, ne manquant aucune consultation des médecins, le visage convulsé, plein de larmes qu'il ne pouvait retenir. Il écrivait le 30 septembre à son ami Schomberg : « Je ne sais si je suis mort ou vif

tant je suis encore hors de moi pour avoir vu ce matin le plus grand et le plus vertueux des rois et le meilleur des maîtres du monde en tel état que je n'espérais pas le voir vivant le soir. Il a plu à Dieu, par sa bonté, nous délivrer maintenant de cette crainte. Je vous avoue que quelques paroles que donnent les médecins, mon esprit n'est point encore revenu des appréhensions incroyables que j'ai eues. Je prie Dieu que ceux que j'aime, comme vous, ne se trouvent jamais en des accidents semblables! » Il mandait à d'Effiat le 1er octobre : « Par la grâce de Dieu, le roi est hors de danger et, à vous dire le vrai, je ne sais encore ce que je suis. Je supplie Dieu qu'il m'envoie plutôt la mort en sa grâce, qu'occasion de retomber en l'état auquel nous avons été.... Si je me croyais, je vous écrirois des feuilles entières sur ce sujet. » Et il disait à un ambassadeur : « Je voudrais m'en aller, me retirer dans un monastère et me délivrer de tant de peines qui me mettent près de la mort! »

Ses ennemis ont raconté qu'il prit des précautions, qui'l envoya à Avignon, en sûreté, des cassettes d'argent, des bijoux, des papiers, qu'il expédia au Havre, dont le gouvernement lui appartenait, des meubles précieux, et quatre millions de livres en monnaie, sur vingt-cinq mulets; qu'il écrivit au prince de Condé, alors en Berry, pour lui demander sa protection, que seul le duc de Montmorency, celui qui devait être décapité deux ans après à Toulouse, lui promit, si

le roi mourait, de l'entourer de 500 gentilshommes et de le conduire où il voudrait. Richelieu a nié. Il a nié avoir écrit au prince de Condé qui, lui-même, d'ailleurs, s'est plaint de n'avoir pas été averti de l'état très grave du roi. Saint-Simon, le père de l'auteur des *Mémoires*, alors premier écuyer, familier et favori de Louis XIII à ce moment, a raconté que ce fut le roi lui-même qui, sur son lit de souffrance, pensant aux dangers que courait Richelieu, aurait prié son premier écuyer d'aller trouver Montmorency et de lui demander, de sa part, d'assister et protéger le Cardinal; que le duc avait accepté, offert de conduire Richelieu à Brouage. Ce qui paraît certain c'est que Richelieu projeta de se retirer en Avignon, terre pontificale. Le retour du roi à la vie devait lui épargner cette mesure, mais était loin de faire disparaître les dangers qui le menaçaient.



Après le premier sentiment de satisfaction et de soulagement, en effet, vrai ou supposé, que fit éprouver à la cour l'issue heureuse de la crise par laquelle venait de passer le roi, il se trouva que les passions montées contre Richelieu s'étaient élevées trop haut pour qu'il fût possible de les voir tomber. La thèse de tous les gens de la cabale fut que le roi était, peut-être, hors de péril, mais qu'après ce qui s'était passé, le maintien au pou-



voir de celui par qui de pareilles émotions avaient été données au royaume, était impossible. Cet homme était néfaste. On devait à la personne du roi, au peuple, à l'État, à la paix de l'Europe, de le faire disparaître. Dans l'excitation et l'énervement où était tout le monde à Lyon, Marie de Médicis fut invitée à parler sur-le-champ au roi, à obtenir du souverain, à quelque prix que ce fût, le renvoi du ministre. La Reine mère était toute prête à cet office.

Il y avait déjà quelque temps, avant la maladie de son fils, qu'elle avait engagé la partie. A Lyon, à la fin d'août, elle avait eu une explication très vive avec Louis XIII en la présence de la princesse de Conti. Elle avait répété à son fils la folie de cette expédition d'Italie — la thèse du garde des sceaux. — Rien d'ailleurs, disait-elle, ne réussissait : les insuccès et les déboires ne se comptaient plus. Il fallait recommencer en 1630 ce qu'on avait fait en 1629 et avec quelle peine! « Voilà les bons conseils qu'on vous donne! » Et alors elle avait attaqué Richelieu, incriminé son imprévoyance, sa témérité : il n'aboutissait à rien : il n'avait pu parer aux complications qui s'étaient produites : les événements le débordaient. Le roi avait défendu son ministre : « Le Cardinal, avait-il dit, n'était pas Dieu et il n'y avait que Dieu qui eût pu empêcher ce qui s'était passé. Mais quand il serait un ange, il n'aurait pu, avec plus de prévoyance et de prudence, pourvoir à toutes choses, comme il avait fait. » Puis Louis XIII

avait ajouté ce beau mot que l'histoire, jusqu'ici, n'a pas relevé, et qui est tout à l'honneur de ce roi que ses contemporains ont tant méconnu, que la postérité, grâce au roman et au théâtre, a tant défiguré : « *Il faut que je reconnaisse que c'est le plus grand serviteur que jamais la France ait eu!* » Nous connaissons ces détails par une lettre du secrétaire d'État Bullion à Richelieu, du 26 août 1630, lui racontant la scène d'après le récit même que vient de lui faire la princesse de Conti présente. Devant cette attitude, la Reine mère n'avait pas insisté.

Mais le roi malade, Marie de Médicis reprit l'assaut. Elle n'hésita pas à déclarer en plein cercle de la cour, à haute voix, qu'on rappelait M. de Schomberg pour être du Conseil et que dès qu'il serait arrivé, le Cardinal devrait s'en aller! Elle en faisait une affaire personnelle! Elle n'hésiterait pas : il fallait que le roi choisît : ou elle, ou le Cardinal! Dès que le fort de la maladie du roi fut passé et que la convalescence commença, assise au chevet de Louis XIII, elle l'entreprit aussitôt : il fallait chasser Richelieu, répétait-elle. Le roi, affaibli, épuisé, éprouvait une peine indicible. La Reine exposa son réquisitoire. Le Cardinal avait engagé cette guerre par vanité : la fin serait « honteuse; » il voulait se rendre « nécessaire par la quantité et l'importance des affaires, » afin d'être sûr du besoin qu'on aurait de lui. Dès le début il aurait pu terminer à l'amiable le litige du duché de Mantoue et du Montferrat; il ne l'avait

pas voulu. Depuis, il avait entraîné le roi, sans nécessité, dans un pays où le prince avait contracté cette maladie qui l'avait mené jusqu'à la mort. La Reine ne pouvait plus souffrir le Cardinal : « elle ne pouvait pas supporter que son fils donnât tant d'autorité à un homme qui savait si mal en user. » Elle conjurait le roi de lui ôter la charge de ses affaires. Après les soins qu'elle avait prodigués à son fils durant sa maladie et dont il lui avait bien voulu exprimer sa reconnaissance, il ne pouvait pas lui refuser ce qu'elle lui demandait avec instance et qui était fondé sur de si excellentes raisons. Louis XIII, contrarié au possible, fit un geste de lassitude. Il refusait. Le soir, accablé, il dit à son confesseur, le P. Suffren, que le chagrin qu'on lui causait était si grand qu'il était capable d'en mourir. Le surlendemain, il eut un mouvement de fièvre.

Marie de Médicis ne se rebuta pas. Lorsque Louis XIII fut mieux, elle revint à la charge. Avec cette ténacité d'une femme têtue qui ne tient compte d'aucune considération telle que celle d'une convalescence fragile, elle pressa son fils, l'obséda. A la fin, n'en pouvant plus, et pour avoir quelque répit, Louis XIII finit par dire qu'en ce moment il n'était pas en état de traiter de cette affaire, mais qu'un peu plus tard, il verrait, lorsqu'il serait à Paris, que sa santé serait rétablie. Le mot était lâché! Il y avait une espérance! La cabale fut remplie de joie. On attendrait donc le retour à Paris. Richelieu paraît n'avoir rien su

de ces détails sur le moment : le roi ne pouvait lui faire de confidence et ses ennemis se taisaient. Mieux même, pour lui donner le change, Marie de Médicis, se croyant maintenant maîtresse de l'heure, affecta de se montrer à son égard aimable et il semble que Richelieu ait été dupe de ces apparences.

Le roi se relevait peu à peu. On décida de partir pour Paris, sous prétexte, disait-on, d'éviter les brouillards de Lyon. Louis XIII se mit en route le 19 octobre avec toutes les précautions possibles, porté sur un brancard, car il était encore très faible, allant à petites journées, par Roanne, Briare, sur la Loire, en bateau, Orléans en litière. Richelieu, malgré la peine qu'il éprouvait d'être obligé de confier à d'autres le soin de mener au delà des Alpes l'armée de secours de Casal, avait jugé nécessaire, par prudence, de ne plus quitter le roi. Il l'accompagnerait. Les reines, le garde des sceaux, les secrétaires d'État et le reste de la cour suivraient trois jours après. Tout le monde se dispersa. Il avait été décidé que l'armée des Alpes serait commandée par trois généraux et Marie de Médicis avait obtenu que l'un des trois, avec MM. de la Force et Schomberg, serait le maréchal de Marillac. Les trois généraux avaient rejoint leurs troupes. Le roi devait se rendre à Saint-Germain. Le Conseil ne se réunirait plus avant qu'on fût arrivé dans cette résidence.

On partit. Avec la route, les distractions, le changement d'air, Louis XIII reprenait à vue

d'œil. Richelieu écrivait au secrétaire d'État Bouthillier le 22 octobre : « Le roi va de mieux en mieux et sa santé semble miraculeuse. » Puis revenant sur lui-même, il ajoutait tristement : « Pour moi, je compte cette année celle des tribulations ! » Rien ne semblait devoir, jusqu'à Paris, troubler ce retour, lorsque, parvenu à Saint-Symphorien, Richelieu reçut un pli de Bouthillier lui annonçant que le secrétaire de M. de Léon, ambassadeur français, envoyé avec le P. Joseph, capucin, à Ratisbonne, pour tâcher de traiter, venait d'arriver apportant la nouvelle inattendue de la brusque signature de la paix avec l'empereur. Le premier sentiment de tous, continuait Bouthillier, avait été à Lyon une allégresse inexprimable. La Reine même et le garde des sceaux ne se tenaient pas de joie; et il envoyait le texte de cette paix. A la lecture du document, le sang de Richelieu ne fit qu'un tour : les ambassadeurs, par une aberration incompréhensible, avaient capitulé sur presque toute la ligne : les Français devraient abandonner l'Italie, prendre l'engagement de ne plus soutenir aucun de leurs alliés, puis s'unir avec l'empereur germanique ! Le cardinal fut atterré ! De Saint-Symphorien on avait gagné Roanne. Il fallait délibérer et voir ce qu'il y avait à faire. Louis XIII dit que dans l'état de santé où il était il lui était impossible de s'arrêter. Il priait Richelieu de rester à Roanne et, avec le garde des sceaux et la Reine mère, qu'il attendrait, de décider. Un ambassadeur ayant audience de

Richelieu racontait que celui-ci lui disait navré : « Vous voyez avec quelle peine je conduis cette barque à travers tant d'écueils et de choses contraires. La fortune a voulu que les mariniers qu'on estimait les plus experts et les plus pratiques l'aient fait aller tout de travers et l'exposent au risque d'un naufrage. » Et il répétait : « Ah! je voudrais me retirer dans un monastère et me libérer de toutes ces peines! Je suis presque mort! »

Mais ceux de Lyon qui avaient accueilli avec une telle satisfaction la nouvelle de la paix, comment allaient-ils prendre le sentiment contraire de Richelieu? Louis XIII s'en remettant au Cardinal et à son Conseil était parti le 22 octobre. La veille, le 21, Richelieu avait écrit à Marie de Médicis pour lui dire qu'il l'attendait « afin de résoudre avec elle tout ce que l'on estimerait nécessaire à cette occasion. » Marie de Médicis avait fait répondre qu'elle était souffrante, qu'elle retardait son arrivée (elle avait eu, en effet, une étrange crise : éblouissements, perte de la vue, frissons, sifflements d'oreilles, puis des larmes abondantes) : elle était arrivée cependant à Roanne. On tint le Conseil prévu.

Comme on pouvait s'y attendre, ce fut une séance agitée. Richelieu, sachant l'opposition qu'il allait rencontrer, prit tout de suite en faisant son rapport, a raconté plus tard Marie de Médicis à un de ses confidents, un ton aigre et agressif. Il expliqua que si on ratifiait le traité sans le modifier, on aurait une paix détestable : par surcroît on

n'obtiendrait rien de l'effet attendu, car le texte proposé était captieux et frauduleux. Il faudrait continuer à armer et à dépenser de l'argent. Mieux valait armer et dépenser pour ses amis avec cœur et honneur que pour ses ennemis. Il concluait : le traité doit être désavoué comme visant des questions étrangères aux affaires d'Italie, telles que les alliances de la France, non spécifiées dans les pouvoirs des plénipotentiaires, et parce que le P. Joseph l'a indûment signé, ce qu'il n'avait pas qualité de faire. Tout ce que l'on pouvait accorder était une belle déclaration où l'on affirmerait la ferme intention du roi de conclure la paix en Italie en tenant compte des intérêts et des désirs des Impériaux.

Le garde des sceaux prit la parole. Il développa sa thèse favorite : que le royaume avait un besoin urgent de la paix, que le peuple était dans la misère, qu'il n'était pas possible de continuer davantage cette guerre néfaste. Le traité sans doute n'était pas parfait, mais il fallait le « retenir avec les dents. » Mieux valait s'en contenter que d'aller sacrifier des hommes et hasarder la réputation des armes du roi dans une expédition impossible, pleine de difficultés, aboutissant à un profit insignifiant. Richelieu regardait Marillac le teint blême, le nez pincé par la colère, le menton tremblant, ce qui était le signe chez lui, disait Marie de Médicis plus tard à son confident Mathieu de Mourgues, de son irritation furieuse. Il y eut à un moment un échange de mots vifs. Le Cardinal

contestant les affirmations du garde des sceaux, disait que les ennemis entendaient garder tout ce qu'ils avaient pris et nous contraindre à rendre tout ce que nous avions, et énumérant, il citait parmi les places gardées : Mantoue, Canneto sur l'Oglio. Marillac interrompit :

« Ils ne parlent pas de garder Canneto et le rendent, comme nous Pignerol, Suse, Briquéras et Veillane.

— Mais ils ne rendent pas Canneto, affirma Richelieu.

— Pardonnez-moi.

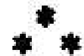
— J'ai donc menti? fit le Cardinal avec violence.

— Je ne dis pas cela, monsieur, mais que le traité le porte ainsi. »

L'incident n'eut pas de suite. Finalement le Cardinal put faire décider qu'on écrirait à M. de Léon pour le blâmer d'avoir transgressé ses pouvoirs, le prier de se rendre auprès de l'empereur et de lui dire qu'examen fait du traité, celui-ci paraissait nul parce qu'il contenait plusieurs articles dont les sujets n'étaient pas compris dans les pouvoirs des plénipotentiaires; néanmoins que le roi de France persévérait à vouloir plus que jamais faire la paix à des conditions raisonnables et était prêt à discuter ces conditions. Marie de Médicis avait reconnu que le traité prêtait à critiques, qu'il paraissait difficile de le ratifier. Cette attitude trompa Richelieu. Elle lui fit croire que la Reine mère était mieux disposée à son égard. Aussi, la décision ayant été prise de quitter

Roanne, tout de suite, afin de rentrer à Paris, le Cardinal exprima le désir de voyager avec la Reine, dans la pensée de fortifier pendant la route ces dispositions meilleures. Elle accepta.

Et c'est ainsi que de Roanne à Briare, en bateau, de Briare à Orléans et Paris en carrosse, on put voir, à cette fin d'octobre 1630, le cortège de la Reine mère cheminer comme nous l'avons dit, le Cardinal de Richelieu se tenant à côté de Marie de Médicis, plein de prévenances, donnant l'illusion d'une confiance qui était si loin de la réalité!



Le voyage se fit lentement. On fut le 26 à Marcigny, le 28 à Digoin, le 30 à Nevers et le 5 novembre à Fontainebleau. Les nouvelles qu'on recevait du roi étaient excellentes. Le médecin Bouvard tenait Richelieu au courant de la santé chaque jour meilleure du prince. « Il n'est pas croyable comme ses forces se sont rétablies, » lui écrivait-il; « il ne se trouve plus de marque de sa maladie. » Louis XIII marchait maintenant sans fatigue, dormait, mangeait bien. Lorsqu'il arriva à Versailles, le 29, il se trouvait déjà « si robuste, que non seulement il fit la dernière lieue à cheval, mais galopa aussi vertement que s'il n'eût point été malade. »

Tous les témoins sont d'accord pour affirmer l'attitude particulièrement amicale qu'eut Marie de Médicis à l'égard de Richelieu pendant le voyage:

« Jamais la Reine ne me fit meilleure chère, » confiait le Cardinal à un de ses collaborateurs. « Jamais je ne reçus plus d'honneur! » « Elle le prévint, dit un autre, de grandes courtoisies, le fit entrer dans son bateau, passant le temps à l'entretenir et à jouer avec lui. » « La Reine mère, écrivait Arnauld d'Andilly, lui fit plus de caresses qu'elle n'avoit jamais faites. » Qu'aurait dit Richelieu s'il avait su ce qu'il apprit plus tard, qu'à La Charité même, en passant, Marie de Médicis avait écrit à Louis XIII pour lui rappeler sa promesse de la disgrâce du Cardinal, qu'elle y comptait? Qu'eût-il dit encore si aux heures où elle se retirait, le soir, à l'étape, il l'avait entendue causant avec son médecin Vautier et la princesse de Conti qui l'accompagnaient, exhalant sa haine contre celui qu'elle abhorrait et répétant l'espoir qu'elle avait de pouvoir bientôt se venger de lui et le faire chasser!

Arrivé près de Paris, le cortège se disloqua. Richelieu, qui avait à entretenir Louis XIII des nouvelles reçues de Schomberg et de l'armée d'Italie, laquelle, heureusement, n'avait pas tenu compte du traité de Ratisbonne, gagna Saint-Germain. Le roi ne pouvait à ce moment habiter le Louvre. La grande salle des gardes, aujourd'hui salle Lacaze, dont le plancher du XVIe siècle n'était plus assez solide pour supporter le poids des grandes réunions de la cour, était livré aux ouvriers qui édifiaient au-dessus de la salle des cariatides la voûte actuelle. Marie de Médicis devait aller habiter son hôtel du Luxembourg.

Avant de s'y rendre, elle s'arrêta au monastère des carmélites de la rue Saint-Jacques où le garde des sceaux, Marillac, vint la rejoindre. Très mêlé à l'installation des religieuses carmélites en France, les ayant beaucoup aidées et protégées, Marillac avait la jouissance d'un petit pavillon dans une des premières cours du monastère où il venait se recueillir dans la solitude quand il avait quelque loisir. Marie de Médicis, qui aimait beaucoup les moniales, avait, elle aussi, à sa disposition, un appartement dans l'intérieur du monastère. Les défenseurs de la Reine mère et du garde des sceaux avouent la simultanéité de la présence des deux personnages à ce moment aux carmélites : ils nient qu'ils aient eu des conférences ensemble. Richelieu et ses amis affirment le contraire. Ils disent que Mme de Fargis et d'autres personnes furent présentes, qu'on y dressa le plan de l'attaque dernière qui devait renverser Richelieu. Mathieu de Mourgues avoue qu'on a trouvé ensuite dans les papiers du garde des sceaux un mémoire destiné à être remis à Marie de Médicis où étaient clairement exposées toutes les fautes commises par Richelieu de nature à impressionner le roi, et, parmi elles, des accusations tellement graves que, étant donné le caractère de Louis XIII, le renvoi du Cardinal et peut-être pis était assuré. Marillac, en effet, aurait dressé un état de toutes les dilapidations commises par Richelieu et montant, disait-il, « à des sommes immenses, » sans parler des comptants, rabais de

fermes, pots de vin donnés par les financiers, édits fiscaux nouveaux, faux achats de vivres, de canons, de munitions, soldes de gens de guerre et surtout l'administration de la marine où nul, disait-il, « ne voyait goutte. » Nous savons aujourd'hui que ces accusations sont fausses, Richelieu, assez indifférent aux questions d'argent, n'ayant jamais su compter, et d'ailleurs étant trop droit, quoiqu'on en puisse penser, pour commettre des malhonnêtetés. Il y a des raisons de croire que des conciliabules furent tenus aux carmélites afin de décider de la façon dont la Reine mère rappellerait à Louis XIII le mot qu'il avait dit à Lyon et obtiendrait de lui le renvoi de Richelieu.

A cet instant, comme par un vague pressentiment, Richelieu, d'ailleurs, sentait le terrain se dérober sous lui. Il éprouvait qu'une atmosphère d'hostilité peu à peu, l'enveloppait. Des avis lui parvenaient de tous côtés. Il a écrit une longue note dans laquelle il énumère les indices qui, brusquement, le vinrent prévenir, de l'intérieur, de l'extérieur, que l'orage montait. Il devint inquiet, nerveux. Le P. Joseph nous en a, dans une lettre, conservé le témoignage ému. Le moindre incident le bouleversait. Ayant fait dire, un matin, au roi qu'il désirait le voir et Louis XIII lui ayant fait répondre d'attendre, il prit ce refus pour un mauvais signe et en fut mal impressionné.

Là-dessus il apprit que des conférences répétées avaient lieu entre Marie de Médicis et Louis XIII, venu inopinément de Versailles, au Luxembourg.

Ceci se passait vers les 7, 8, 9 novembre. De Saint-Germain Richelieu gagna aussitôt Paris et alla faire une visite à la Reine mère. Il fût médiocrement reçu. Il remarqua qu'autour de Marie de Médicis « tous ceux de sa maison et la plupart de la cour, chez elle, avaient des contenances extraordinaires pour lui. » Louis XIII était venu s'installer rue de Tournon, à l'hôtel des ambassadeurs étrangers, une caserne aujourd'hui. Richelieu alla se loger au Petit Luxembourg, rue de Vaugirard, qui lui appartenait. Il ne doutait pas que Marie de Médicis à ce moment ne l'attaquât à fond et ne demandât avec insistance sa disgrâce. Que n'était-il là pour se défendre!

Le 9, il put voir le roi. Louis XIII paraissait préoccupé. Brusquement, il demanda à Richelieu dans quels termes il se croyait avec la Reine mère. Richelieu songeant au voyage qu'il venait d'effectuer à côté d'elle, répondit avec une tranquillité apparente, qu'il supposait être bien. « Détrompez-vous, lui dit le roi, il n'y a rien de changé. » C'était la révélation de la crise. Richelieu rentra au Petit Luxembourg très troublé.

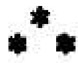
Le lendemain, dimanche 10 novembre, veille de la Saint-Martin, Louis XIII se rendit au Luxembourg dans la matinée. Le Cardinal fut aussitôt prévenu. Il fut aussi averti que Marie de Médicis avait condamné sa porte pour tout le monde, et, non contente de la consigne, avait fait fermer à clef les issues de son appartement. C'était le dernier assaut. Dans l'état d'anxiété

où était Richelieu, il ne put supporter l'idée que son sort se décidât sans qu'il se défendît. Il n'y tint pas et gagna le palais de la Reine mère.

Au Luxembourg, en effet, Marie de Médicis livrait la suprême attaque. Louis XIII qui, ainsi qu'on va le voir, savait être très énergique, professait à l'égard de sa mère, par devoir religieux, un grand respect. En sa présence, sa timidité d'enfant le reprenait. Il n'osait lui parler hautement. Il se taisait, répondait des phrases dilatoires. Surtout il demeurait fermé. Marie de Médicis n'avait pu encore obtenir de lui une réponse nette relativement au renvoi de Richelieu. La pensée d'un biais vint-elle d'elle, lui fut-elle suggérée par son entourage? Ayant trouvé le levier, elle appuya et comme elle vit le parti qu'elle pouvait en tirer, donna à fond.

Dans cette conversation décisive de ce dimanche matin, elle dit au roi, qu'après tout il avait le droit de prendre et garder dans son Conseil qui bon lui semblait, s'il le jugeait utile pour ses affaires. Mais elle aussi avait le droit, dans le personnel de sa maison, de conserver ou de chasser ceux qui s'y trouvaient. Or le Cardinal et sa famille encombraient toutes ses charges. Richelieu était surintendant de ses affaires, chef de son Conseil; il lui avait imposé les siens : sa nièce, Mme de Combalet, comme dame d'atour, après sa sœur Nicole, devenue folle, Mme de Pontcourlay, dame d'honneur, Madeleine de la Porte, demoiselle d'honneur, d'autres. Eh bien! elle renvoyait tout

ce monde, à commencer par le Cardinal et sa nièce, et cela publiquement, avec fracas, de façon que nul n'en ignorât. Cette exécution éclatante, pensait-elle, rendrait sans doute impossible le maintien de Richelieu au gouvernement et à défaut même de la volonté du roi, le souci de sa dignité obligerait Richelieu à se retirer. Suivant Bassompierre, qui était dans le Luxembourg à ce moment, le roi aurait demandé alors à sa mère, avant de faire l'éclat dont elle parlait, d'attendre encore peut-être six semaines, deux mois, à cause des graves affaires en cours, notamment en Italie. Bassompierre ajoute que la reine, un peu adoucie, paraissait accepter cette proposition, lorsque, brusquement, au milieu de la conversation de Louis XIII et de sa mère, seuls, tandis qu'on croyait toutes les issues condamnées ou gardées, une porte s'ouvrit et Richelieu apparut!...



Nous n'avons pas de plan du Luxembourg à cette époque. Le palais, intérieurement, depuis Marie de Médicis, a été très modifié. La façade actuelle sur le jardin, œuvre du temps de Louis-Philippe, a doublé la profondeur des bâtiments destinés à contenir entre les deux façades, la salle des séances d'une assemblée. L'appartement de la Reine, autant qu'on en peut juger par divers témoignages, devait occuper, au premier étage,

toute la partie de droite quand on regarde de la cour. Il y avait à l'extrémité, du côté de l'Ouest, une chapelle et l'escalier par où on accédait chez Marie de Médicis, devait se trouver dans l'aile droite sur cette cour.

Il était environ onze heures du matin. Richelieu ayant gagné le Luxembourg, où il y avait peu de monde, car nul ne se doutait de ce qui se passait, fut étonné de ne pas trouver les accès ouverts au moins devant lui. A titre de surintendant de la maison, il avait, en effet, ses entrées libres. Pour éviter les contestations avec les huissiers, la Reine mère, nous l'avons dit, avait fait fermer les portes à clef. Dans l'état où était Richelieu, et sous l'empire de l'émotion qui l'étreignait, il ne calcula pas : il lui fallait pénétrer à tout prix. C'était audacieux ! le protocole du temps et le respect religieux dû aux personnes royales n'autorisaient personne, en effet, même un cardinal, principal ministre, à forcer, malgré elle, la volonté de la souveraine. Par surcroît, dans l'état d'esprit où était Marie de Médicis, Richelieu risquait de provoquer son indignation et sa révolte. Il n'y pensa pas, ou s'il y pensa, il passa outre, comme si, hors de sens, il ne réfléchissait plus.

Connaissant les êtres, il chercha un passage pour arriver au cabinet de la Reine. De l'antichambre, où la porte donnant dans la chambre de la Reine était verrouillée, il entra dans une galerie par où l'on pouvait accéder au cabinet. La



porte de celui-ci était fermée. Il frappa. On ne répondit pas. Il poussa jusqu'à la chapelle. Celle-ci était ouverte. Il savait que de la chapelle, par une porte dérobée donnant sur un dégagement obscur, on pouvait, en faisant un contour, parvenir au cabinet. Le hasard voulut que cette porte, par oubli, n'eût pas été verrouillée. Il poussa et c'est ainsi qu'inopinément, sans avoir frappé, il accédait soudain dans la pièce où se tenaient Louis XIII et sa mère...

Il y eut un instant de stupeur. Louis XIII demeurait interdit. Marie de Médicis, sous le coup de cette insolence, d'entrer chez elle malgré sa défense, afin de venir l'interrompre, restait sans voix. Le sang lui monta à la figure, ses yeux s'injectèrent. S'avançant lentement, Richelieu disait qu'étant persuadé que Leurs Majestés parlaient de lui, il avait désiré venir pour se justifier des crimes qu'on pouvait lui imputer.

Alors Marie de Médicis éclata. Ce fut une scène terrible! Sous l'empire de la colère, et, comme a écrit plus tard Mme de Motteville, « avec la grande sensibilité qu'accompagnent les grandes offenses et les plus grandes haines, » la Reine, au fond, de nature commune, car le sang des petits boutiquiers de Florence coulait encore dans ses veines, se laissa aller à sa fureur avec tout l'emportement et la trivialité d'une femme du peuple. L'accent italien qu'elle avait, très prononcé, acheva de donner à ses cris un caractère de vulgarité pé-

nible au possible. Elle dit à Richelieu que puisqu'il voulait le savoir, oui, on parlait de lui. Il était bien hardi de venir ainsi les interrompre; perfide qu'il était, ingrat, fourbe! Après tout ce qu'elle avait fait pour lui, — et elle lui jeta à la tête qu'elle lui avait donné plus d'un million d'or, — il était inouï qu'il se conduisît envers elle comme il le faisait. Tout le monde savait bien où il voulait en venir : enlever, à la fin, sa couronne au roi, marier sa nièce Mme de Combalet à Gaston d'Orléans, ou au comte de Soissons en mettant celui-ci sur le trône et en faisant déclarer Louis XIII et son frère bâtards! Elle incrimina les relations du Cardinal avec sa nièce. Elle s'emporta contre Mme de Combalet, disant d'elle « des mots inimaginables tant pour ses mœurs que pour sa naissance. » Elle ne voulait plus d'elle dans sa maison, ni de Richelieu, ni d'aucun de ses parents ou de ses amis : elle les chassait tous, tous, « jusqu'au moindre de ses officiers qui lui avaient été donnés de sa main, » a écrit Richelieu dans une note sur cette scène. Quant aux Conseils du roi, elle n'y reviendrait plus tant qu'elle devrait y rencontrer cet esprit arrogant.

Les amis de Marie de Médicis affirment que la Reine ne signifia uniquement au roi que le renvoi de Richelieu et de sa nièce de sa propre maison et ne réclama pas la destitution du Cardinal. L'insistance avec laquelle elle a fait répéter plus tard « qu'elle n'avait jamais parlé au roi de chasser le Cardinal ni de lui ôter la connaissance des affaires; qu'il

n'est pas vrai qu'elle ait voulu éloigner le Cardinal du gouvernement du royaume!... que tous ses desseins ne tendaient qu'à se délivrer des insolences insupportables du Cardinal et de l'importunité des siens » est au moins singulière. Il est vrai que ses amis ajoutent que, depuis, devant les violences qui suivirent, la Reine parla et écrivit autrement, qu'elle estima impossible d'avoir quelque sûreté et quelque paix auprès du roi sans l'éloignement de Richelieu de la cour et qu'elle exigea cet éloignement.

Durant cette scène lamentable, Richelieu n'était plus lui-même. Comme il l'a écrit dans un mémoire, il avait « le cœur percé d'une extrême douleur » de voir à quel point la Reine, à qui il devait toute sa fortune, pour laquelle il continuait de professer des sentiments de gratitude, de respect, d'affection, se trompait à ce point sur son compte. Au fond de sa conscience, il n'éprouvait, disait-il, ni remords, ni honte. Mais devant l'accablement de cette colère sans limite et de cette haine qui ne calculait plus ni ses mots ni les accusations insensées, il fut déchiré! Il tomba à genoux; il éclata en sanglots : le fait nous est attesté par Marie de Médicis qui l'a affirmé à Mathieu de Mourgues, son confident, par Louis XIII qui l'a dit à Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, et par Richelieu, lui-même qui l'a avoué. Lorsque le Cardinal put proférer quelques mots, il supplia la Reine de lui pardonner. S'il lui avait déplu, disait-il, c'était sans le vouloir. Jamais il

n'avait eu l'intention de la blesser. Il s'offrait à subir l'humiliation, d'avouer publiquement des fautes qu'il n'avait pas commises, afin de justifier son pardon, et de « couvrir l'honneur » de la Reine. Par là, pouvait-il espérer se réconcilier avec elle? Marie de Médicis refusa brutalement. « Y eut-il jamais dureté semblable à celle avec laquelle elle refusa cette offre en présence du roi, » écrivait plus tard Richelieu. Toujours à genoux le Cardinal ajouta combien il reconnaissait ce qu'elle avait fait pour lui, ce qu'il lui devait : il se soumettait d'avance à ce qu'elle voudrait exiger de lui pour avoir satisfaction : qu'elle décidât! humblement il obéirait! D'un geste brutal, Marie de Médicis refusa.

Alors Louis XIII intervint. Au début, lorsque sa mère était partie dans cette explosion d'injures et sur ce ton de violence outrageante, le roi, très offusqué, — car le protocole royal, en ce temps, interdisait qu'on se permît devant la majesté souveraine de pareils écarts, fût-on la mère du roi, — avait essayé immédiatement de faire cesser ce scandale.

— « Mais madame! mais madame! avait-il dit en levant les bras, que dites-vous? Que faites-vous? Vous me désobligez, vous me torturez! »

Puis devant le flot débordant des paroles enflammées il s'était tu, demeurant immobile, pâle, les lèvres serrées. Lorsque Richelieu avait proposé à la Reine de lui donner une satisfaction quelconque, pour faciliter la réconciliation, le roi

avait appuyé, sans succès. Marie de Médicis lui avait répondu « qu'il préférait un valet à sa mère. » Aux derniers mots de Marie de Médicis, jugeant que la scène avait assez duré, il prit la parole d'un ton sec et impératif. Il commanda à Richelieu de se lever et de sortir. Puis il dit à sa mère qu'il se faisait tard, qu'il voulait aller à Versailles, qu'il était temps pour lui de partir. Il esquissa une froide révérence et rapidement s'en alla, comme s'il craignait d'être retenu ou suivi. Richelieu l'attendait dans la cour. Louis XIII se jeta dans sa voiture sans le regarder et, sur son ordre, « le carrossier » enleva ses chevaux, comme si le roi ne tenait à parler à personne, pas même au Cardinal. Dans l'état où était Richelieu, celui-ci interpréta cette indifférence comme une marque des impressions du roi. Il s'estima perdu et rentra au Petit Luxembourg désespéré.



Peu après, sur le bruit qu'il se passait quelque chose à l'hôtel de la Reine mère, les courtisans accouraient aux nouvelles. Le garde des sceaux Marillac était-il informé de l'événement qui devait se produire? Ses défenseurs le nient. Ses adversaires l'affirment et ils donnent, à l'appui, des détails circonstanciés qui ne laissent pas de faire hésiter. En tout cas, en haut lieu on le crut, et comme la suite allait être la conséquence de l'atti-

tude du garde des sceaux, vraie ou supposée, il y a lieu de ne pas les négliger.

Les jours qui précédèrent, on avait vu Marillac discuter des affaires et des mesures à prendre du ton d'un homme qui était à la veille d'en décider seul. Il parlait des finances de l'armée d'Italie comme devant être confiées à l'intendant que désignerait son frère, le maréchal. Il fixait pour dans une dizaine de jours, des rendez-vous relatifs à certains Conseils particuliers qu'il devait tenir, donnant des instructions dont on lui ferait rapport à des dates plus éloignées encore. Le dimanche matin, 10 novembre, comme s'il n'ignorait rien de ce qui attendait Richelieu, celui-ci lui ayant envoyé quelqu'un pour le prier de venir le voir, le garde des sceaux avait répondu que cela lui était impossible parce qu'il avait pris médecine. Puis, vers onze heures, le Cardinal arrivant au Luxembourg, avait croisé Marillac :

« Hé! Monsieur, lui avait-il dit, vous voilà! et vous disiez que vous étiez malade! »

Le garde des sceaux avait balbutié quelques mots inintelligibles et Richelieu avait passé sans insister.

Lorsque Louis XIII, après la scène de sa mère, fut parti, Marillac se rendit dans les antichambres. Il avisa le secrétaire d'État Bullion, et le faisant asseoir près de lui :

« Qu'est ceci? lui dit-il, il y a quelque chose? Dites-moi ce que c'est. »

Quelques minutes après, on vint le chercher de la part de la Reine mère. Il trouva Marie de Médicis

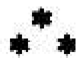
dans son cabinet, en compagnie de Mme du Fargis; et tous trois eurent ensemble une longue conférence dont nous ignorons le sens, mais on le devine par le fait qu'ensuite la princesse reçut ses familiers, qui arrivaient de tous côtés, et dit ouvertement à tous que le fer était au feu et qu'elle, ou le Cardinal, quitterait la cour! Elle ajouta, donnant par là une preuve de l'assurance qu'elle croyait avoir relativement à l'issue favorable de la crise, « que le garde des sceaux Marillac manierait toutes les affaires de l'État. » En même temps elle rendit public qu'elle chassait de sa maison les parents et amis de Richelieu, lui le premier; Mme de Combalet, M. de la Meilleraye, son cousin, jusqu'au petit des Roches, un échanson, La Garde, son secrétaire ordinaire, la Zocoli, une femme de chambre, tous : elle ne voulait plus personne près d'elle qui lui rappelât cet homme exécré!

Il n'en fallut pas davantage pour orienter le public. Il n'y avait plus de doute, le Cardinal était renversé, chassé, disgracié! Ce fut une effervescence générale de satisfaction et de joie! Richelieu n'était pas aimé. Quoiqu'il fut de sa personne, quand il recevait, extrêmement gracieux et qu'il s'appliquât à gagner les sympathies, sa nature très aristocratique le rendait, au fond, sans qu'il s'en doutât, distant. Puis accablé par les affaires, il recevait le moins possible. On le jugeait inaccessible. Par ailleurs son esprit positif, réaliste, très intelligent, ne pouvait lui gagner l'attachement de ce monde de cour léger, superficiel. Enfin, et

surtout, on lui attribuait les mesures de rigueur du règne, les exécutions, les embastillements, les disgrâces et ces mesures étaient exécutées avec un telle raideur qu'on songeait moins à la fermeté qu'elles révélaient qu'à la dureté déplaisante dont elles étaient l'effet et on en était offusqué. On ne savait pas que c'était Louis XIII qui décidait de ces exécutions, souvent malgré Richelieu, lequel s'appliquait à ne jamais découvrir le roi et acceptait en silence la responsabilité de rigueurs qu'il n'approuvait pas toujours. L'annonce de sa chute prochaine fit éclater le contentement universel et le courant entraîna, comme d'habitude, tout le monde.

On ne vit que gens accourant au Luxembourg pour féliciter la Reine mère, complimenter les futurs ministres, se congratuler. On s'exprima sur le Cardinal tombé avec cette sévérité habituelle qui fait que les vaincus ont toujours tort et qui justifie la boutade de l'humoriste disant qu'un courtisan est un personnage qui tient le pot de chambre à un ministre tant que celui-ci est au pouvoir et le lui renverse sur la tête quand il en tombe. Sous la poussée de la foule, Marie de Médicis, quoique un peu incertaine des sentiments du roi son fils, se laissa entraîner et parut triomphante. Elle finit par croire qu'elle était victorieuse, maîtresse, qu'elle reprenait la puissance de distribuer grâces et faveurs. Elle recevait avec effusion. Un moment l'idée lui traversa l'esprit d'aller à Versailles afin de ne pas perdre Louis XIII

de vue, au cas où il s'irriterait de cette scène de félicitations. Elle ne s'y arrêta pas. Tout l'après-midi ce fut un va-et-vient d'une foule incessante commentant les événements, s'excitant : beaucoup offraient leurs épées à la Reine dans l'hypothèse où Richelieu, qui était puissant, se révoltât; car on disait que le Cardinal qui avait des places fortes et beaucoup d'argent était en mesure de lever des troupes. Nul n'était plus entouré que Michel de Marillac, assez embarrassé de sa personne, mais faisant bonne mine et se montrant très satisfait.



Pendant ce temps, au Petit Luxembourg, une scène de tout autre genre se passait. Richelieu était rentré chez lui accablé. La situation des personnes royales était telle à ce moment, elles formaient entre elles, au moins en apparence, une telle unité morale, de par le haut sentiment religieux qu'avait Louis XIII du respect qu'il devait à sa mère, que la perspective de pouvoir rester au gouvernement devant l'éclat public d'une pareille disgrâce de la Reine, n'était pas, pour Richelieu, un instant admissible. Lui ou elle, avait dit Marie de Médicis : elle avait raison. L'idée ne pouvait venir à l'esprit de personne que ce fut un autre que Richelieu qui dût être sacrifié. Le roi, aux yeux du Cardinal, l'avait si bien compris

qu'il s'était tu, se bornant, pour conclure la scène du Luxembourg, à prier son ministre de sortir, puis, se retirant lui-même, en évitant de le regarder. C'était le signe. Son choix était fait comme il devait être fait entre « le valet et la mère. » Victime de sa nervosité aiguë, le Cardinal sentit que le coup qui l'atteignait ruinait sa fortune. L'obsession l'a poursuivi toute son existence qu'avec Louis XIII sa liberté et sa vie étaient en danger. Malgré les témoignages d'affection que Louis XIII lui a prodigués, Richelieu a été perpétuellement hanté du sort de Concini. Au moment de l'assassinat de Wallenstein sur les ordres de l'empereur germanique, il a écrit une note, passée depuis dans ce qu'on appelle ses *Mémoires* qui, par l'amertume profonde qu'elle révèle, les appréhensions mortelles qu'elle témoigne chez lui, au sujet des craintes que peuvent éprouver les meilleurs serviteurs des princes de se voir brusquement remerciés de leurs services par de barbares exécutions de ce genre, nous confie cette préoccupation. Nous savons aujourd'hui qu'il se trompait. Louis XIII a toujours tenu profondément à lui; il l'admirait, l'aimait, mais soucieux de ne pas laisser Richelieu céder à son tempérament autoritaire et empiéter sur ses droits souverains, il s'appliquait, de temps à autre, par de soudains coups de caveçon, à lui rappeler qu'il était le maître et entendait le rester. Ces coups décontenançaient Richelieu. Le 10 novembre 1630, il se crut arrivé à l'heure qu'il redoutait. Il prévit au moins la prison : Vincennes

ou la Bastille. Sous le coup de la terreur qu'il éprouva, il prit immédiatement le parti de s'enfuir.

De tout temps il avait pensé à l'éventualité de cette fuite. Le mieux, avait-il jugé, était d'avoir à sa disposition une place forte dont il serait le gouverneur et où un commandant, des officiers et des troupes choisis seraient à sa dévotion; une place, de préférence aux frontières, d'où il pourrait passer à l'étranger, plutôt même sur les bords de la mer. Ses ennemis assurent que s'il s'était fait donner le Havre et Brouage, c'était à cette intention. Le Cardinal pensa à une de ces deux places et choisit le Havre.

Rentré au petit Luxembourg, il y trouva sa nièce Mme de Combalet et Bouthillier, secrétaire d'État, un ami fidèle, qui l'attendaient. Il leur raconta ce qui venait de se passer et leur annonça sa détermination de partir sur-le-champ pour le Havre, se proposant de coucher le soir même à Pontoise qui serait sa première étape. Il commanda qu'on lui apportât son dîner, que l'on fît préparer son carrosse et son équipage; dès qu'il aurait mangé, il monterait en voiture. Mme de Combalet et Bouthillier désolés, ne savaient que dire, lorsque arriva le cardinal de la Valette, fils du duc d'Epernon, un des amis les plus sûrs de Richelieu. La Valette avait appris que Richelieu s'était rendu le matin chez Marie de Médicis, que le roi s'y était trouvé : il ne doutait pas que la conversation qui devait avoir eu lieu n'eût une importance capitale et il accourait pour en savoir le résultat. Richelieu

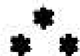
le mit au courant. Il insista sur le fait qu'à son avis, le roi l'abandonnait, se rangeait du côté de sa mère, puisqu'il l'avait congédié de façon sèche et qu'il était parti sans vouloir lui rien dire. Pour éviter des risques plus graves, il s'en allait; il allait gagner Pontoise et de là le Havre. Il attendait que ses gens et son carrosse fussent prêts.

La Valette avec véhémence se récria. Mais que faisait-il? Où allait-il? Il était tout à fait déraisonnable de penser, sur de si faibles indices, que le roi le sacrifiât ainsi. Savait-il si le roi n'avait pas agi de la sorte seulement pour fuir la Reine sa mère et pouvait-il devant elle lui dire un seul mot favorable? Ne comptait-il donc pour rien l'émotion du roi donnant, précisément, à son attitude cette apparence de rudesse que Richelieu interprétait à faux? Il s'en allait! Mais c'était folie! « Qui quitte la partie la perd! » Sa disparition allait faire le jeu de la Reine mère, consacrer son triomphe! Ses ennemis auraient le champ libre et qui sait si, à la longue, ce qu'il redoutait ne se produirait pas du fait de son absence et si le roi, lui disparu, ne se déciderait pas à accepter le fait accompli!

Non! Il fallait au contraire aller droit à Versailles et se présenter hardiment au roi. Si le roi était dans les sentiments que Richelieu lui supposait, eh bien! il en aurait le cœur net et venant pour présenter ses devoirs au prince, ce qui était naturel, il aurait l'occasion de rendre compte de ses actions, au besoin, de se défendre. Si au contraire, ce dont

La Valette était convaincu, le roi lui était entièrement favorable, il fortifierait le prince dans ses résolutions et ensemble, tous deux, aviseraient aux moyens de sortir de cette situation troublée au mieux des intérêts de chacun et en prenant les mesures nécessaires pour en éviter à l'avenir le retour, quitte « à ruiner ses ennemis! »

Pendant cette conversation, dans laquelle, comme dit Tallemant des Réaux, La Valette avait si vaillamment cherché « à remettre du cœur au ventre » à Richelieu, d'autres personnes, amies du Cardinal, étaient entrées : le marquis de Châteauneuf qui avait rendu de grands services à Richelieu dans des ambassades, un président à mortier au Parlement de Paris, Nicolas Le Jay. Elles se joignirent à La Valette afin de presser le ministre de ne pas s'abandonner, d'aller trouver le roi. Elles multipliaient les raisons, cherchaient à dissiper les craintes qu'éprouvait Richelieu et ne savaient comment s'y prendre pour vaincre les résistances du Cardinal, lorsque, tout à coup, on vint prévenir Richelieu que le roi le demandait à Versailles! L'horizon brusquement s'éclaircissait!



Nous avons sur les sentiments et l'attitude de Louis XIII au sortir du Luxembourg, le 10 novembre, le récit qu'a fait M. de Saint-Simon, le père de l'auteur des *Mémoires*, à l'historien ita-

lien Vittorio Siri. Ce récit inspire quelques inquiétudes. Il contient des exagérations manifestes, des erreurs. Il serait cependant excessif de le tenir pour entièrement imaginé. Il y a lieu d'en retenir ce qui paraît vraisemblable et s'accorde avec les autres témoignages.

Ce Saint-Simon était bien placé pour savoir les faits. C'était un tout jeune homme de vingt-trois ans que Louis XIII avait remarqué, attaché à sa personne et qu'il aimait. On sait que ce roi, du reste pieux, austère, a eu cette singulière particularité d'avoir un penchant marqué pour les jeunes gens gracieux et élégants. Son entourage, même religieux, confesseurs, ecclésiastiques, n'a pas vu de mal dans cette tendance et l'a acceptée sans rien dire. En 1630, Saint-Simon était le favori. Le roi l'avait nommé premier écuyer, afin de justifier sa présence perpétuelle auprès de lui, le tenait pour un confident, un ami. On chargeait Saint-Simon de commissions auprès du roi. Nous avons des lettres de lui de mars, avril 1630 dans lesquelles il donne à Richelieu des nouvelles de la santé du prince. Richelieu le ménageait, lui écrivait.

Le premier écuyer a certainement joué un rôle à la Journée des Dupes, mais pas celui que lui attribue son fils, le duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*. Ce fils est né, son père ayant soixante-huit ans : il l'a perdu à l'âge de dix-sept ans : l'ancien favori de Louis XIII avait alors quatre-vingt-cinq ans. A en croire le mémorialiste, son père lui aurait fait des récits très nombreux et d'une pré-

cision surprenante que le fils aurait retenus dans leurs plus infimes détails et écrit plus tard avec une intensité de vision des hommes et des choses rappelant plutôt l'imagination et le génie de l'écrivain que la prétendue merveilleuse mémoire du père. Pour la Journée des Dupes le mémorialiste a visiblement utilisé le récit de Vittorio Siri. Il n'y a qu'à comparer les deux textes pour voir comment le premier a été copié et amplifié dans le second. Tenons-nous en donc au récit de l'Italien pour en dégager ce qui paraît probable.

Au sortir du Luxembourg le roi s'était rendu à l'hôtel des ambassadeurs, rue de Tournon, ulcéré, plein de dégoût de la scène outrageante pour sa dignité qu'il venait de subir. Saint-Simon raconta ensuite à Mme de Motteville, qui nous le répète dans ses *Mémoires*, que ce qui avait le plus choqué Louis XIII était le peu de cas que Marie de Médicis avait fait de ses objurgations. Arrivé dans son cabinet, le roi donna l'ordre de ne laisser entrer personne et, se jetant sur son lit, un de ces grands lits du temps, à pentes et cantonnières, déboutonna son pourpoint, comme s'il étouffait, oppressé, plein de douleur. Pourquoi lui avait-on fait cette scène injurieuse? Pour l'obliger à remplacer un ministre de mérite par des indignes et des incapables! Et son cœur se soulevait de colère! Non! il ne céderait pas! Alors il décida, partant immédiatement pour Versailles, de faire prier Richelieu de venir l'y rejoindre. Il chargea Saint-

Simon de la commission. Saint-Simon se rendit au Petit Luxembourg. Ce fut lui qui ayant demandé le cardinal de la Valette, lui fit connaître la volonté du roi. Richelieu prévenu, La Valette suivit Saint-Simon à l'hôtel des ambassadeurs. Louis XIII averti de sa présence ordonna de le faire entrer :

« Eh bien, lui dit-il, dès qu'il l'aperçut, je crois que vous avez été surpris!

— Oui, Sire, et plus que Votre Majesté ne saurait l'imaginer!

— M. le Cardinal a un bon maître. Allez! et dites-lui que je me recommande à lui et que, sans délai, il vienne à Versailles! »

Puis il monta en carrosse et partit. D'après d'autres témoignages, avec La Valette se seraient hâtés de venir à l'hôtel des ambassadeurs les autres personnes qui entouraient Richelieu : Bouthillier, Châteauneuf. Louis XIII les aurait vus aussi et leur aurait déclaré « qu'il n'abandonnerait jamais le Cardinal. » Il aurait même chargé un des gentilshommes de sa suite, M. de Beaupré, d'aller en assurer le P. Joseph, intime confident du Cardinal, et sa famille. Ainsi, la faveur du roi demeurait entière, complète. Le Cardinal devait se rassurer. Et pourtant quel pouvait être son avenir, avec la perspective de se trouver perpétuellement exposé à l'animosité d'une Reine qui ne désarmerait pas, ne lui pardonnerait jamais et ne se donnerait de relâche qu'elle ne se fût vengée! Obéissant aux ordres du roi, Richelieu se transporta à Versailles.



LA JOURNÉE DES DUPES

***

Il ne reste rien du château de Versailles de ce temps, maison fort modeste, bâtie sur l'emplacement du fond actuel de la cour de marbre ayant, pour longueur, exactement, la dimension du fond de cette cour et deux petites ailes en retour. La façade sur la cour a été refaite. On retrouverait à six mètres d'elle vers l'Ouest, sous le parquet, les fondations de la façade de 1630, du côté des jardins. Le tout a été démoli et rebâti en 1632 par l'architecte Philbert Le Roy qui élèvera l'édifice dont on a maintenant la silhouette dans la cour de marbre. La demeure de Louis XIII, fantaisie modeste de ce roi peu dépensier, était donc très petite, de la dimension, à peine, en superficie, d'une maison bourgeoise réduite d'aujourd'hui. On voit, d'après un inventaire du mobilier fait en 1630 et publié en 1906, que le premier étage comprenait seulement quatre pièces : une salle devant servir d'antichambre, le cabinet du roi, sa chambre à coucher, sa garde-robe. Le cabinet était à l'extrémité Nord. Conformément au protocole, Versailles n'était pas qualifié résidence royale. Jamais le roi n'y convoquait son Conseil, ni un ministre. Les pièces de cette demeure, dont nous avons l'affectation, étaient destinées à la suite immédiate du roi : ni Richelieu, ni aucun personnage politique n'y avaient leur place. La convocation du

Cardinal à Versailles avait donc un caractère anormal.

Richelieu arriva à Versailles accompagné de La Valette. Il fut immédiatement introduit au premier étage, dans le cabinet où le roi l'attendait entouré de quelques personnes : Saint-Simon, le premier écuyer, le marquis de Mortemar, premier gentilhomme de la Chambre, M. de Béringhen, premier valet de chambre. La scène fut émouvante. Richelieu se jeta à genoux aux pieds du roi, le remerciant avec effusion de sa bienveillance, lui exprimant sa gratitude passionnée comme au meilleur, le plus constant, le plus obligeant maître qu'il y eût au monde. Louis XIII le releva, l'embrassa, lui dit qu'il savait avoir en lui un serviteur capable, fidèle, dévoué. Il estimait comme un devoir de le protéger. Il était sûr du respect et de la reconnaissance qu'il avait toujours professés pour la Reine sa mère : s'il en avait été autrement, du reste, il l'eût abandonné. Aujourd'hui, il devait appliquer sa puissance à le défendre contre des malveillants qui avaient diaboliquement monté contre lui une cabale indigne pour le perdre en abusant de la bonté de la Reine sa mère livrée à leurs machinations. Il entendait que le Cardinal continuât à le servir. Il devait rester assuré que son maître le garderait en dépit de tous ceux qui étaient acharnés à sa ruine, et le défendrait.

Louis XIII avait parlé avec calme et d'un ton d'extrême bonté. Richelieu très ému, se remit à genoux. Il avait les yeux pleins de larmes. Marie

de Médicis lui a assez fait reprocher ensuite d'avoir les pleurs à volonté. Le roi le fit encore relever, lui dit qu'il allait habiter dans le château, au-dessous de son appartement même, dans la chambre du comte de Soissons. Puis il fit signe qu'il désirait rester seul avec son ministre. Tout le monde sortit. Nous savons ce qui se passa ensuite par les confidences qu'a faites Richelieu aux écrivains ses collaborateurs, Guron et Sirmond.

Dans cette conversation particulière, le Cardinal, après avoir renouvelé au roi l'expression de sa reconnaissance infinie, lui dit qu'il avait mûrement réfléchi et qu'il croyait préférable, à tous égards, de quitter les affaires et de se retirer. La Reine était irréconciliable. Les difficultés provoquées par son hostilité continuelle croîtraient chaque jour et se renouvelleraient indéfiniment. Lui, on l'accuserait d'ingratitude. Son autorité serait ébranlée, instable. Les affaires n'iraient pas et on dirait qu'il ne savait pas les conduire ou qu'il ne songeait qu'à intriguer contre la Reine. Si, pour arrêter les cabales, on était amené à user de mesures de rigueur, les accusations de violence barbare s'élèveraient de tous côtés contre lui, ce qui paralyserait davantage ses efforts. Le moindre maladie du roi, par surcroît, exciterait ses ennemis et, à la fin, la multiplication des mécontents créant un mouvement irrésistible, finirait par le perdre. Il honorait infiniment la Reine mère. Il reconnaissait les grandes et particulières obligations qu'il lui devait pour les bienfaits dont elle l'avait comblé.

Il n'avait jamais eu la moindre intention de l'irriter ni de la froisser. Mais plutôt que d'être la cause entre le roi et sa mère de dissentiments et de mauvaise intelligence perpétuelle, il préférait sa disgrâce. Il irait, avec patience, subir, dans la solitude de sa maison de Richelieu, son infortune.

Louis XIII avait écouté avec attention. Il répondit que, dans son propre intérêt de souverain et dans l'intérêt de l'État, il lui était impossible de consentir à ce que le Cardinal lui demandait. S'il abandonnait ainsi ses serviteurs, c'était son autorité qu'il trahissait. Il lui serait dès lors impossible de trouver qui que ce fût qui le servît avec sûreté, les ministres, à l'avenir, devant préférer, par prudence, ne dépendre que de ses ennemis. Il ferait preuve, d'ailleurs, d'une telle faiblesse, qu'il n'aurait plus de force, dans la suite, pour résister contre les cabales qui pourraient surgir. Nombre de rois, ses prédécesseurs, s'étaient mal trouvés d'avoir abandonné leurs serviteurs : il ne les imiterait pas. Si la Reine sa mère pouvait l'aider à gouverner son royaume par de sages et fermes conseils, certes, il s'empresserait de suivre ses avis. Elle ne le pouvait pas. Il était libre de prendre qui bon lui semblait. Mais de même qu'en abandonnant le Cardinal qui le servait fidèlement, il se rendrait coupable d'une défaillance, de même, le Cardinal montrerait peu de courage et commettrait un acte véritablement bas en persistant à vouloir quitter un maître qui promettait de le protéger et auquel ses services étaient

agréables et nécessaires. Il était plus raisonnable de rester avec son roi qui s'efforçait de le traiter bien, que de s'en aller par considération pour la Reine qui le traitait mal.

Richelieu, profondément ému, demanda la permission au roi d'insister :

« Pourvu, Sire, dit-il, que Votre Majesté me conserve l'honneur de ses bonnes grâces, je me tiendrai pour très heureux de pouvoir entendre, seulement, d'où que ce soit, les bons succès de vos affaires sous l'administration de celui que vous mettriez à ma place.

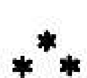
— Non, répondit Louis XIII, je vous commande absolument de rester et de continuer de tenir le timon des affaires parce que telle est mon irrévocable décision !

— Mais, Sire, de quels yeux le monde verra-t-il Votre Majesté me garder avec le reproche public d'être ingrat à l'égard de la Reine?

— Il ne s'agit pas de la Reine, mais de la cabale et des monopoles de tel et tel qui ont provoqué cette tempête. Je m'en prendrai à eux! »

Il ajouta qu'il respectait la Reine sa mère, mais « qu'il étoit plus obligé à son État. » Il n'entendait pas abandonner celui qu'il aimait pour complaire à ceux qui ne l'aimaient pas. Puis il prononça avec un ton de maître que sa volonté était que le Cardinal restât en place; il lui renouvela l'assurance qu'il le protégerait et qu'il se ferait obéir; après quoi, il l'embrassa avec émotion. Le Cardinal n'avait plus qu'à s'incliner.

Quelques jours après il disait à l'ambassadeur vénitien : « J'ai fait mille instances au roi pour pouvoir me retirer, mais Sa Majesté à la fin, avec larmes et en m'embrassant, n'a pas voulu me le permettre. » Et le lendemain, confirmant par une lettre sa réponse au roi, il lui écrivait : « Il m'est impossible de ne pas témoigner à Votre Majesté l'extrême satisfaction que je reçus hier de sa vue.... Les singuliers témoignages qu'il vous plut me rendre de votre bienveillance m'ont percé le cœur ! Je m'en sens si extraordinairement obligé que je ne saurais l'exprimer. »



Louis XIII avait dit qu'il s'agissait de la cabale de ceux qui avaient provoqué cette tempête et qu'il entendait s'en prendre à eux. Il allait, sur-le-champ, exécuter sa menace et c'est ici que son caractère dur, implacable, dont il a fait tant de fois preuve durant tout son règne et qui a déterminé des rigueurs faussement attribuées par l'histoire à Richelieu allait apparaître : les auteurs de l'humiliation infligée au prince comme souverain et comme fils, devaient expier cruellement les intrigues dont la Journée des Dupes avait été l'aboutissement, et cela du fait de Louis XIII seul : « Les résolutions que le roi prit sur-le-champ, ainsi que l'a écrit un des collaborateurs de Richelieu, ne vinrent que de lui seul. »

Ayant rappelé sa suite dans son cabinet, Louis XIII ordonna qu'on allât chercher immédiatement à Paris les ministres et secrétaires d'État membres du conseil : Bouthillier, Bullion, La Ville aux Clercs, le garde des sceaux Marillac. Le garde des sceaux, lui, devrait se rendre à une maison de Glatigny, située à deux pas de Versailles et attendre. L'ordre fut exécuté. Marillac apprenant qu'il était mandé à Versailles ne douta pas que ce ne fût pour se voir offrir la direction des affaires. Tout le monde le félicita! Marie de Médicis était au comble de la joie : elle rayonnait! Les courtisans commentèrent avec transport cette consécration de la chute de Richelieu.

Le soir, à Versailles, au Conseil, qui eut lieu tard et se prolongea dans la nuit, le roi prit la parole. Il dit que les décisions auxquelles il s'était arrêté dans les conjonctures au milieu desquelles on se trouvait étaient telles qu'il ne pouvait en prendre d'autres. Il y avait près d'un an, depuis son séjour à Troyes, surtout, qu'ouvertement on fomentait des cabales autour de lui pour brouiller les affaires. Grâce à ces cabales l'expédition d'Italie avait été à la merci d'un insuccès. Cela était intolérable et devait cesser. Il parla de Lyon. Il s'exprima en termes violents contre ceux qui avaient été les meneurs des incidents qui s'y étaient produits. Il prononça des noms. Déjà il avait dit dans une autre circonstance que « La Fargis estoit une des *vipères* de Lyon qui, avec le duc de Bellegarde, le garde des sceaux de Marillac et *autres*

canailles avaient porté la Reine sa mère à faire tout ce qu'elle avait fait. » Il s'étendit sur Marillac. L'attitude de cet homme et sa vue lui étaient maintenant insupportables. Par égard pour sa respectabilité qu'il reconnaissait, pour son âge, les services qu'il avait rendus, il ne jugeait pas à propos d'aller avec lui jusqu'aux dernières rigueurs. Mais il entendait le priver de sa charge, lui faire rendre les sceaux et l'envoyer en exil, dans un endroit d'où il ne sortirait plus. Après le Conseil, il donnerait ses instructions sur ce point à un secrétaire d'État. Il parla du successeur à donner à Marillac et après quelques observations échangées, Châteauneuf fut désigné. On nomma par la même occasion, à la place de premier président du Parlement de Paris à ce moment vacante, Nicolas Le Jay.

Alors une question grave se posa. Le frère du garde des sceaux, le maréchal de Marillac, se trouvait en Italie à la tête de l'armée. L'avant-veille, par suite de circonstances diverses, deux des trois généraux qui commandaient avec lui devant s'absenter, il avait été décidé que Louis de Marillac, eux partis, prendrait le commandement unique des troupes. C'était un homme prompt, rude, d'un jugement peu sûr. Qu'allait-il advenir s'il apprenait la disgrâce de son frère? Hors du royaume, à la tête de soldats qui l'aimaient assez, avec surtout un noyau de six à sept mille hommes qu'il avait amenés de Champagne, qu'il avait levés, qui lui étaient tout dévoués, il était certai-

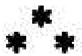
nement capable de faire quelque coup de folie, de se révolter peut-être, d'entraîner et de ramener son armée. En tout cas il n'accepterait pas les faits et pourrait troubler profondément la marche sur Casal. De plus, il tenait la place de Verdun, ville très forte dont il venait de construire la citadelle, située à la frontière et où un de ses neveux, Biscarras, commandait la garnison, laquelle était entièrement entre ses mains. Cette place, il la ferait se révolter. Afin de prévenir tous ces dangers, que faire? Le rappeler tout de suite sans lui rien dire ou sous un prétexte? Mais il saurait promptement par ses amis de la cour, la chute de son frère et il prendrait ses mesures en conséquence. Après examen, il fut reconnu qu'il n'y avait qu'un parti à prendre : s'assurer le plus tôt possible de la personne du maréchal, envoyer immédiatement un courrier porter l'ordre secret aux deux autres généraux, qui n'avaient pas encore quitté l'armée, et desquels on était sûr, de l'arrêter sans donner de raison, simplement parce que c'était la volonté du roi, et, sous bonne escorte, de l'écarter aussitôt des troupes, de manière qu'il n'exerçât aucune action sur elles. Ainsi décida Louis XIII. Cette arrestation, par précaution préventive, et sans inculpation définie, allait entraîner ensuite, pour justifier après coup la mesure prise par le roi, et lui donner une sanction, tout un drame judiciaire tragique et sanglant.

Puis il fut conclu que pour le moment on s'en tiendrait à ces décisions et qu'on ajournerait

provisoirement le châtiment des autres coupables.

Le Conseil levé, Louis XIII donna ses instructions au secrétaire d'État de La Ville aux Clercs afin qu'il allât à Glatigny réclamer les sceaux à Marillac. On va voir quel était le sens de ces instructions. Pendant ce temps Bouthillier rédigeait les dépêches à envoyer en Italie pour l'arrestation du maréchal. Il fallait se hâter avant qu'aucune nouvelle parvînt à Marillac. Richelieu n'avait à peu près rien dit durant ce Conseil. L'éditeur de sa correspondance, Avenel, a remarqué que, sur les papiers originaux, les documents relatifs aux affaires des Marillac ne portent aucune trace de l'écriture du Cardinal, qui n'a rien rédigé, rien corrigé, comme s'il voulait demeurer entièrement étranger à ces exécutions. Notons ce détail. Il y a des raisons de croire que la lettre officielle adressée à Schomberg pour faire arrêter Louis de Marillac a été dictée par Louis XIII lui-même : c'est son style inégal et heurté.

On ne s'était pas couché au château de Versailles. L'exécution des ordres du roi ne comportant aucun retard, M. de La Ville aux Clercs partit sans tarder pour Glatigny. Il faisait encore nuit.



Michel de Marillac était arrivé à Glatigny vers une heure du matin. Parti de Paris sans rien emporter, ni linge, ni vêtements, sans rien ranger, il avait seulement amené quelques domestiques.

En arrivant à Versailles, il apprit que le cardinal de Richelieu l'avait précédé, qu'il était au château où le roi lui avait fixé sa demeure, et que les autres ministres avaient été convoqués pour un Conseil, dont lui-même était, par conséquent, ainsi exclu. Il comprit! Les choses n'étaient pas le moins du monde ce qu'on les croyait à Paris : elles étaient même tout le contraire. Le roi conservait sa faveur au cardinal de Richelieu : celui-ci triomphait et ses adversaires allaient durement expier leur échec. Marillac subit le choc de façon aiguë! Il écrira plus tard : « J'y ai eu un des plus violents exercices intérieurs que je pense avoir jamais reçus » Puis, la force de ses sentiments religieux lui fit reprendre le dessus. Il considéra que ce qui lui arrivait était l'expression de la volonté divine et il s'appliqua à l'accepter avec patience et résignation. Il ne se coucha pas. Il avait avec lui son aumônier. Il le pria de voir s'il n'y avait pas une chapelle dans la maison — il y en avait une — et de vouloir bien se préparer à lui dire la messe. Après mûre réflexion il décida de donner sa démission au roi, tout de suite, par une lettre qu'il écrivit. L'aumônier le confessa, après quoi la messe commença. A l'épître du jour qui était celle de la fête de la Saint-Martin, Marillac sentit quelqu'un lui mettre la main sur l'épaule. Il se retourna : c'était M. de La Ville aux Clercs qui lui dit :

« Monsieur, je viens vous parler de la part du roi.

— Monsieur, répondit Marillac tressaillant, voulez-

vous bien que nous achevions d'ouïr la messe?

— Volontiers! »

M. de Marillac communia. La messe dite, il amena le secrétaire des commandements du roi dans une chambre et là M. de La Ville aux Clercs lui dit :

« Monsieur, le roi m'a commandé de recevoir les sceaux de vos mains et de les lui rapporter. »

Marillac alla chercher la boîte ouvragée, fermée à clef, contenant les sceaux de France et que le ministre doit emporter toujours avec lui, la clef suspendue à son cou. Il donna les deux objets à M. de La Ville aux Clercs et lui demanda la permission d'y joindre sa lettre de démission, ce que le secrétaire des commandements accepta. Alors celui-ci étant sorti quelques instants, revint, suivi d'un personnage portant le costume des gardes du corps et le présenta : « M. Desprez, exempt des gardes. » Il dit :

« Monsieur, le roi a commandé à ce gentilhomme de vous accompagner jusqu'au lieu où il veut que vous vous retiriez et quand vous y serez, il vous laissera en pleine liberté. Ce n'est que pour compagnie et vous n'êtes point prisonnier. »

Marillac pâlit. Jusque-là, les gardes des sceaux disgraciés étaient priés d'aller résider quelque part, plus ou moins loin; mais les confier à un exempt, c'était, malgré la parole de M. de La Ville aux Clercs, les mettre en état d'arrestation. Il ne répondit rien.

M. de La Ville aux Clercs se retira. Alors l'exempt



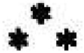
des gardes, d'un ton rude, cette fois, sans aménité, déclara à Marillac qu'il avait ordre de l'emmener entouré d'archers des gardes qui étaient là, à la porte, et qu'il avait à renvoyer ses gens à Paris. Marillac se borna à répondre : « Renvoyez qui vous voudrez. » Finalement, l'aumônier seul resta. Le départ eut lieu dans le carrosse qui était celui de Marillac. Montèrent avec l'ancien garde des sceaux : son aumônier et M. Desprez; huit archers à cheval entouraient la voiture et on se mit en route par Villepreux. Marillac ne put savoir où on le conduisait. Le cortège marcha tout le jour. Le soir, il fit halte à une méchante auberge de village où Marillac voulut écrire. L'exempt lui signifia qu'il avait ordre de l'en empêcher et de lui interdire de parler à qui que ce fût, sauf en sa présence. Des gardes furent placés en faction dans la chambre du prisonnier et à la porte, avec leurs carabines; et toutes les issues du logis furent fermées et barricadées. Le lendemain on repartit. Dans la journée, deux secrétaires de Marillac, accourant à cheval, purent rejoindre le cortège. Mais l'exempt leur signifia qu'il avait ordre de ne laisser personne parler à l'ancien garde des sceaux. Arriva ensuite un valet de pied du roi apportant des lettres pour M. Desprez. Ces lettres devaient contenir, sans doute, des instructions plus rigoureuses, car le visage de l'exempt se renfrogna et il affecta à l'égard de Marillac un ton plus cassant. Le lendemain, on arriva à Evreux. Les autorités de la ville qui

n'étaient pas au courant, s'apprêtaient à venir en corps présenter leurs hommages à celui qu'ils croyaient encore ministre : l'exempt les pria de n'en rien faire. Le soir, il y eut une scène. M. Desprez surprit Marillac écrivant au lit une lettre à sa belle-fille. Il s'emporta et arrachant la lettre, qui d'ailleurs ne contenait que des instructions pour l'arrangement d'affaires, déclara avec colère qu'il l'enverrait au roi. Le lendemain, Marillac ayant exprimé le désir d'aller à la messe à la cathédrale, y fut conduit à pied, entouré de ses gardes armés, comme un criminel! L'humiliation était complète.

Le surlendemain on fut à Lisieux; puis on gagna Caen où on demeura deux jours. Marillac avait à payer tous les frais de son voyage et ceux de son cortège. Il avoua n'avoir plus d'argent. L'exempt lui répondit qu'il n'avait qu'à s'arranger. Le prisonnier dut emprunter 1 600 livres à un de ses parents qui habitait la ville. Un nouveau valet de pied du roi arriva apportant de nouveaux ordres. Le cortège revint à Lisieux, y passa six semaines dans une hôtellerie. L'exempt et les archers multipliaient les mesures de précaution, perquisitionnaient dans les auberges de la ville, arrêtaient les voyageurs, les carrosses, fouillaient messagers et voituriers, hardes, paquets. Marillac demeurait impassible, absorbé dans ses pensées pieuses et ses prières.

Enfin, on le conduisit à Châteaudun qui devait être la dernière étape de son calvaire et où il devait résider dans le château, toujours gardé à

vue. Il y restera jusqu'à sa mort qui le délivrera deux ans après. Il a résumé dans une page pleine de mélancolie les souffrances indicibles que lui causa cette disgrâce si soudaine et si cruelle : « Passer ainsi, a-t-il écrit, d'une condition pleine d'affluence et fréquence de personnes vous recherchant et honorant, à une solitude la plus grande que l'on puisse dire!... d'une liberté entière à une captivité telle que, même pour les nécessités, j'avais la présence d'un archer!... Passer encore de la plus grande autorité du royaume, car il n'y en a pas de plus grande, ni plus étendue fondée en charge que celle de garde des sceaux, et me trouver dans la plus basse sujétion, sous le dernier de tous les archers auquel je ne contredisais à rien de tout ce qu'il voulait que je fisse! Ah!... Et le dernier, me trouver en une fort grande pauvreté!...» Il se prenait à envier le sort du P. Cotton, lui aussi disgracié, chassé de la cour, qui « calme, libre et paisible, ne s'en ressentait pas plus qu'un cygne qui sort de l'eau, dont les plumes ne paraissent aucunement mouillées! » Il devait finir dans des sentiments de résignation et de piété! répétant douloureusement « la vie est lassante! »



Pendant ce temps, après avoir fait sa commission auprès de Michel de Marillac, à Glatigny, M. de La Ville aux Clercs, se conformant aux ordres de Louis XIII, se transportait à Paris afin

de mettre au courant Marie de Médicis des décisions du roi. Reçu au Luxembourg, La Ville aux Clercs annonça à la Reine que le roi, ayant eu le dessein, depuis longtemps, de châtier le garde des sceaux comme étant celui qui entretenait perpétuellement dans l'esprit de sa mère des sentiments contraires à son service, avait différé jusqu'à ce jour à la persuasion et sur les instances du cardinal de Richelieu, mais que l'heure étant venue, il avait renvoyé M. de Marillac. Il comptait que sa mère approuverait sa résolution. Il ne doutait pas non plus qu'elle comprît la nécessité dans laquelle il se trouvait, pour le bien de l'État, de continuer à se servir du cardinal de Richelieu, homme expérimenté, de grand mérite, habile. D'ailleurs, toute insistance en sens contraire serait inutile et ne pourrait que renouveler et aggraver la dernière maladie du roi.

Marie de Médicis fut abasourdie! Elle commanda immédiatement de faire atteler son carrosse afin de courir à Versailles et de parler au roi. M. de La Ville aux Clercs lui dit que c'était inutile, cette démarche devant déplaire à Sa Majesté qui, du reste, allait s'absenter de Versailles si tant est qu'Elle ne fût pas déjà partie, précisément afin d'éviter toute intervention de ce genre. Il se retira.

Ce fut une énorme émotion dans le Luxembourg! Tout le monde était décontenancé! Avoir été si sûr, la veille, de la chute de Richelieu et de son remplacement par des créatures de la Reine et

éprouver le lendemain pareille déconvenue! Un mot de M. de Bautru courut, qui fit fortune : il devait rester dans l'histoire : « C'était *la journée des dupes*! » Les plus exaltés entourant Marie de Médicis, comme le comte de Cramail, la supplièrent de ne pas tenir compte des avis qui lui avaient été donnés, « d'aller à Versailles pour y faire vacarme et, armée de son autorité de mère, tâcher d'en tirer Richelieu par violence. » C'était impraticable. On agita plusieurs partis. Finalement la Reine décida d'envoyer le confesseur du roi, le P. Suffren, à Versailles. Ce fut sans résultat. Elle déclara avec emportement qu'elle ne pardonnerait jamais à Richelieu l'affront qu'il venait de lui infliger par le châtiment du vieux garde des sceaux. Ce qui surtout l'irrita fut la nouvelle des deux choix faits en même temps, sans qu'on lui eût demandé, selon l'usage, son avis : celui de Châteauneuf, qu'elle détestait, comme successeur de Marillac et celui de Le Jay, son ennemi déclaré, comme premier président du Parlement de Paris.

Mais, tout de même, voyant de quel côté soufflait le vent, nombre de courtisans, par prudence, commençaient maintenant à osciller. Ils disaient à mi-voix qu'ils avaient prévu cette disgrâce de Marillac. Ses menées étaient visibles depuis deux ans et plus. La patience du roi avait seule retardé sa chute et on répétait le mot de La Ville aux Clercs, que d'ailleurs Louis XIII allait rendre public dans une déclaration au Parlement, à savoir que le garde des sceaux aurait été chassé depuis

longtemps si le cardinal de Richelieu ne l'avait pas défendu. Les quelques amis du Cardinal, ou ceux qui voyaient, à cette heure, intérêt à le paraître, glissaient, dans les conversations, que vraiment Marillac était devenu impossible, et, comme le dira Richelieu dans sa *Succincte narration*, « qu'il étoit tellement rempli de l'opinion qu'il avait de lui-même qu'il n'estimait rien de bien fait s'il ne l'étoit par son ordre. »

Ce qui surtout renforça ces propos fut qu'en même temps, d'autres affirmations, plus inquiétantes, se répandirent, trouvèrent créance. L'ambassadeur vénitien note dans une de ses dépêches : « L'opinion commune est que les premiers fondements de tous ces incidents viennent d'Espagne. » On disait que l'intervention de l'étranger était certaine.

Autour du roi se précisaient même des soupçons étranges, de nature assez grave. Le P. Joseph avait écrit de Ratisbonne que, causant avec le jésuite confesseur de l'empereur, celui-ci, qui s'efforçait de travailler à la paix, avait révélé au capucin « qu'il y avait dans le Conseil du roi de France des gens de grande piété qui donnaient des avis en Allemagne et près de l'empereur (au sujet) des mauvais desseins du cardinal de Richelieu! » Le capucin avait averti Richelieu « que les plus secrètes choses qui se passaient au Conseil du roi étaient mandées à l'empereur. » Il avait rendu compte le 22 août : « Des personnes de la cour (de France) font savoir ici plusieurs choses que

j'estimois fort secrètes et je n'ai pas encore découvert d'où cela vient. » Qu'était-ce à dire? et qui était l'auteur de cette « honteuse perfidie? »

La vérification était impossible. Lorsque le 19 novembre, l'ambassadeur vénitien alla voir Richelieu pour le complimenter d'être sorti sain et sauf de la crise, il fit allusion à ces bruits. Richelieu répondit de façon évasive. Il préféra parler de la Reine mère; il en parla avec douleur. Il dit que, malgré l'affront qu'elle venait de lui infliger si injustement, il demeurerait son obligé. Il ne pouvait oublier qu'il lui devait tout. Il ne répondrait pas à tant de bienfaits par de l'ingratitude. Et de Marillac il rappela seulement l'attitude pénible par l'opposition systématique qu'il affectait dans toutes les affaires d'Italie. Il termina en conseillant à l'ambassadeur de voir le roi.

Le lendemain, à l'audience de Louis XIII, l'ambassadeur fit un grand éloge du Cardinal. « Si les Espagnols, dit-il, cherchaient tant à obtenir sa disgrâce, c'était qu'il était un bon serviteur de Votre Majesté et peu leur ami. » Louis XIII répondit : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour apaiser la Reine ma mère, mais, ne pouvant obtenir d'elle quoi que ce soit, j'ai déclaré à elle et aux autres que j'entendais soutenir le Cardinal contre tous. Pour rien au monde je ne veux l'abandonner! »

L'ambassadeur ayant rapporté à Richelieu ce que lui avait dit Louis XIII, le Cardinal tristement hocha la tête : « A quoi bon, dit-il, toutes les

grandes actions que je peux faire pour le roi, puisque la Reine ne me pardonnera jamais et puisque, quoi que je fasse, elle l'interprétera comme une marque de mépris que j'ai pour elle et de la honte qu'elle subit. Je connais son humeur, je le répète, elle ne me pardonnera jamais. J'aurai toujours à me garder et dans la vie et dans la grâce du roi. » L'ambassadeur remarqua qu'il était difficile de parler au Cardinal d'autre chose, tellement il était impressionné par ces événements. Aubery dit que Richelieu « desséchait à vue d'œil et s'abandonnait si fort au chagrin, qu'il n'était tantôt plus reconnaissable! »



Pendant que tous ces faits se déroulaient, le courrier porteur de la lettre qui ordonnait l'arrestation du maréchal de Marillac galopait à toute allure dans la direction de l'Italie. C'était un huissier du cabinet. Puységur, enseigne aux gardes françaises, qui était attaché aux généraux commandant l'armée d'Italie, a vu ce qui se passa au moment de l'arrivée de l'huissier et nous l'a raconté.

L'huissier parvint le 22 novembre, vers midi, au camp de Folizzo. Il se rendit à la chambre de Schomberg où les trois généraux — avec Marillac et La Force, — étaient réunis. Personne ne savait encore ce qui s'était passé à Paris. Le dîner venait

d'être annoncé. La Force dit à Schomberg en voyant le courrier royal :

« Il faut dîner. Après dîner nous nous trouverons chez M. de Marillac qui est en jour (les maréchaux commandaient chacun leur tour pendant une journée) et là, nous verrons la dépêche du roi. »

Mais Schomberg, impatient, avait déjà décacheté le pli et s'approchant de la fenêtre lisait la lettre. La Force, qui le suivait, ayant regardé par-dessus son épaule et vu de quoi il s'agissait, d'un geste brusque, arracha la lettre des mains de Schomberg et entraînant celui-ci dans un corridor lui dit :

« Monsieur, lisez votre lettre en particulier! » Après avoir lu, Schomberg, extrêmement troublé, rentra dans la chambre. Là se trouvaient autour des maréchaux des officiers qui devaient prendre leur repas avec eux. Il leur dit :

« Messieurs, s'il y a quelqu'un de vous autres qui veuille dîner, il n'a qu'à passer dans la salle : on va servir : je ne dînerai pas. » Comme Marillac exprimait son intention de se mettre à table :

« Après que vous aurez dîné, lui dit Schomberg, nous irons tenir le Conseil et nous verrons la dépêche du roi. »

Ainsi fut fait. Tout le monde sortit. Schomberg retenant Puységur, qui commandait ce jour-là la garde des maréchaux, lui dit :

« M. de Puységur, vous êtes un homme qui êtes au roi et que je connais fort affectionné à son service. Voici un étrange ordre que je reçois et que



je ne puis exécuter sans être appuyé de personnes qui soient au roi et par l'emploi de ses troupes. Il me mande d'arrêter M. de Marillac qui est mon confrère, maréchal de France, général d'armée comme moi et, de plus, qui commande aujourd'hui. Il a six ou sept mille hommes qu'il a amenés de Champagne, tous commandés par ses parents ou par ses amis qui sont quasi aussi forts que ce qui nous reste. Il faut, pour en venir à bout, que j'avertisse tous les capitaines aux gardes (françaises) et, pour cet effet, envoyez-leur dire, de ma part, qu'ils viennent ici au plus tôt. » Puységur s'exécuta.

Les capitaines venus, Schomberg leur répéta ce qu'il venait de dire à Puységur. Tous, très surpris, s'inclinèrent. Les gardes françaises étaient un régiment de choix et les officiers très disciplinés, étaient sûrs. On les fit passer dans la chambre de Marillac. On alla dire ensuite à celui-ci que ses confrères les maréchaux l'attendaient. Il répondit qu'il achevait de dîner et qu'il viendrait après. Quand il se présenta dans sa chambre, il fut un peu surpris d'y voir les officiers des gardes.

« Messieurs, leur dit-il, nous allons tenir Conseil, s'il vous plaît de vous retirer. »

Puis il demanda la dépêche du roi et se tournant vers les officiers qui ne bougeaient pas :

« Messieurs, nous allons tenir Conseil, s'il vous plaît de vous retirer.

— Monsieur, lui dit Schomberg, ils ne doivent pas se retirer, je les ai fait venir.

— Mais, monsieur, les capitaines aux gardes n'entrent pas au Conseil .

— Non, mais il faut qu'ils soient présents et qu'ils m'aident à exécuter les ordres du roi. »

Alors le maréchal de La Force s'avança :

« Monsieur, dit-il, s'adressant à Marillac, je suis votre ami, vous n'en devez pas douter. Je vous demande, comme tel, que vous voyiez et receviez les ordres du roi sans murmurer, sans vous emporter et même avec patience : peut-être ce ne sera rien.... Voyez dans la lettre du roi l'apostille écrite et signée de sa main. »

Et Schomberg ouvrant la lettre, la tendit à Marillac qui lut le post-scriptum autographe de la main de Louis XIII ainsi conçu : « Mon cousin (parlant à un maréchal de France, le roi dit : mon cousin) vous ne manquerez pas d'arrêter M. le maréchal de Marillac : il y va du bien de mon service. » Marillac chancela. Il dit d'une voix troublée :

« Monsieur, il n'est pas permis au sujet de murmurer contre son maître ni de lui dire que les choses qu'il allègue sont fausses. Il n'y a remède, il faut souffrir. Je ne suis pas malaisé à arrêter sans qu'il soit besoin qu'on me garde. Je me rendrai en telle place et en telle prison qu'il plaira au roi de m'ordonner. »

Lecture fut donné à haute voix de la lettre de Louis XIII. Elle prescrivait à l'armée de repasser en France dans les quinze jours, en raison d'une quarantaine à subir à cause d'une épidémie. Puis,

La Force et Schomberg se retirèrent. Le maréchal de Marillac dit à Puységur qu'il le priait d'envoyer chercher son neveu d'Attichy, maître de camp d'un régiment d'infanterie, auquel il désirait parler. Puységur s'exécuta après avoir demandé l'autorisation à Schomberg. Schomberg fixa la garde du prisonnier : six officiers : un capitaine, deux lieutenants, trois enseignes. Le premier capitaine désigné, M. de Vennes, ayant proposé d'enlever son épée au maréchal, les autres furent d'avis de lui épargner cette humiliation, de la lui retirer le soir, quand il l'aurait quittée. M. d'Attichy vint trouver son oncle. Celui-ci lui annonça, devant ses gardiens, qu'il était arrêté, lui recommanda de servir toujours le roi fidèlement et de dire aux officiers des troupes venues avec lui de Champagne d'en faire autant. La nuit, deux officiers veillèrent dans la chambre du maréchal éclairée d'une chandelle, pendant que les quatre autres dormaient sur des paillasses, tous se relayant de deux heures en deux heures. Quinze jours après, sur l'ordre de Louis XIII, Marillac était conduit à Sainte-Menehould par une escorte de vingt gardes que commandait M. de Bligny, capitaine de chevau-légers.

Sur le moment, Marillac ne comprit rien à son arrestation. Celle-ci n'avait pu avoir lieu sans l'assentiment de Richelieu. Or, il était en très bons termes avec le Cardinal auquel il avait rendu jadis des services et dont il était l'obligé. La correspondance échangée avec le ministre était restée, jusqu'à la veille, simple, cordiale, confiante. Marillac

avait même reçu, il y avait quelques heures, une lettre de Richelieu, datée du 10 novembre, répondant, il est vrai, négativement à une demande de congé que le maréchal avait formulée, mais lui annonçant aussi que MM. de la Force et Schomberg étant rappelés en France, on le chargeait de la conduite entière des opérations qui allaient suivre en Italie.

La première nuit, il demeura interdit, cherchant à deviner ce qui se passait. Le lendemain, il écrivit à un M. de Viney — on le laissait écrire — sur un ton demi-léger, demi-insouciant : « Tant il y a que je me suis vu, en même temps, deux lettres du roi sur ma table, datées à un jour l'une de l'autre, dont la première me faisait généralissime de l'armée et rappelait mes compagnons, et l'autre ordonnait de me destituer et s'assurer de ma personne.... Que diront les philosophes de ce temps? Cependant, après toute raillerie, ni vous, ni moi, ne nous attendions pas à celle-ci ! » Au roi, il envoya une lettre de soumission et de respect avec de vagues nuances de plaisanteries et de reproches.

Puis, le lendemain, ce fut une réaction violente. Il alla et vint dans sa chambre, en proie à une indicible fureur ! Il cria, menaça, ébaucha et déchira vingt lettres. Après quoi, abattu, prostré, il se mit à gémir douloureusement. Il écrivit à Richelieu : « J'appelle Dieu et le monde à témoin et oserois bien vous y appeler encore, que je n'ai jamais démérité la continuation de votre protection. » Il le suppliait, conjurait d'avoir compas-

sion de lui, de le protéger, de le sauver. Il ne croyait pas que Richelieu fût cause de sa disgrâce. Il écrivit au P. Suffren, confesseur du roi, pour avoir son appui : « Ah! mon père, ce coup est rude et pesant! D'où vient mon mal? Car, ne le sachant pas, je ne vous en saurais rien apprendre. Il faut que ce soit quelque lourde accusation jetée contre moi. Jamais personne n'eut plus de besoin que j'ai maintenant de secours fidèle et de consolation! »

Ce qu'il ne savait pas, ce qu'on ne pouvait pas lui dire, c'était que le roi l'ayant fait arrêter, et, par un phénomène psychologique singulier, ne voulant pas se démentir, et même, concentrant sur le maréchal toute la colère qu'avait provoquée en lui la crise dont il sortait, n'entendait pas le relâcher, et, afin d'expliquer cette arrestation allait se croire obligé maintenant de faire faire son procès criminel à Marillac, sur une prévention qu'il restait à établir. Les contemporains et l'histoire n'ont rien compris à ce procès. Ils l'ont attribué au désir de vengeance ardente et de cruauté de Richelieu : c'est inexact. « Ceux qui gouvernent, a écrit un collaborateur du Cardinal destiné à jouer un rôle important dans cette affaire, Hay du Chastellet, sont obligés, pour la sûreté publique, de montrer plus souvent les prétextes (de leurs décisions) que les causes. »

On le vit bien, lorsque des amis de Marillac cherchèrent à intervenir en faveur du maréchal Louis XIII répondit simplement « qu'il voulait justifier son action, » c'est-à-dire, l'arrestation du

prévenu. Quelqu'un ayant insisté en faisant remarquer au roi qu'il ne savait ce qu'on pourrait articuler contre Marillac, le prince répondit d'un ton sec « que c'était assez, pour lui faire son procès, que de savoir sa volonté. » Dans une curieuse conversation qu'eut Richelieu avec l'avocat du maréchal, Rouyer, d'après une lettre conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal et qu'a publiée M. P. de Vaissières, on voit le Cardinal préoccupé, en bon ministre responsable, de la même nécessité de justifier ce qu'a fait son souverain. Il répète le mot de Louis XIII : « Il faut que l'action du roi soit justifiée. » On lui réplique que le maréchal est prêt à « justifier l'action du roi » comme on le voudra, c'est-à-dire en s'accusant de crimes quelconques, afin de sauver la face, et alors qu'on lui accorde une abolition, à savoir une amnistie préventive de toutes les fautes dont il se reconnaîtra coupable. Mais Richelieu hoche la tête : « Ce ne sont pas là les formes, dit-il; la condamnation doit précéder. » Il faut que le maréchal « reconnaisse ingénuement ses fautes en justice. » Ce sera le seul moyen de prouver au public que le roi a eu raison de le faire arrêter.

Et on cherche sur quelle prévention on pourrait bien introduire ce procès. On pense au crime de lèse-majesté qui entraîne la peine capitale. Mais les juges — une commission spéciale de magistrats choisis à cet effet — sont d'avis qu'il n'y a pas de quoi appliquer le cas. Il ne faut pas, bien entendu, mettre en cause les incidents de

Lyon : trop de gens seraient à compromettre, et, juridiquement, une telle accusation ne tiendrait pas.

On se rejette alors sur des faits de concussion, de péculat, d'exaction. Il y a longtemps qu'il est venu aux oreilles de Louis XIII qu'en construisant la citadelle de Verdun, le maréchal a grivelé sur les dépenses et pressuré le plat pays. C'est la pratique courante du temps où, dans le trouble de l'administration financière, chacun prend ce qu'il peut. Dès le 12 septembre sur des plaintes un peu criardes de gens détroussés, il a été question d'envoyer Créqui remplacer Marillac à la tête de l'armée de Champagne, tellement le bruit des extorsions du maréchal et de ses dilapidations devenait bruyant. Le garde des sceaux, son frère, s'est interposé et on a envoyé le maréchal commander en Italie.

Maintenant il n'est que de reprendre cette affaire. En conséquence, une enquête est ordonnée le 16 décembre. Elle sera menée d'abord par le terrible Laffemas, maître des requêtes, dont on disait qu'il était *vir bonus bene strangulandi peritus*. Laffemas relèvera toutes les violences, pillages, vols, détournements commis par le maréchal en Champagne, dans l'évêché de Verdun, scrutera l'emploi des sommes qui lui ont été confiées, écoutera les plaintes que les populations pourraient avoir à formuler contre lui. A Paris on saisit les papiers du maréchal cachés rue Plâtrière, chez une Mme Parmentier. Le Parlement,

puisqu'il s'agit d'un maréchal de France, veut, en vertu de ses prérogatives, évoquer le procès à sa barre. On le fait taire. La commission extraordinaire nommée, composée de treize conseillers du Parlement de Dijon, va être conduite par des hommes sûrs : Laffemas, que remplacera bientôt, il est vrai, M. de Bretagne, conseiller à Dijon : surtout Hay du Chastellet, ami de Richelieu, M. de Moricq. Elle s'assemble à Verdun où Marillac est mené en juillet 1631. Par des chicanes de procédure, l'accusé s'efforce de se dégager de cette commission qu'il sent chargée d'avance de le frapper, afin d'aller devant le Parlement de Paris, plus impartial. Il n'y réussit pas. Il multiplie les difficultés de forme contre ses juges, ce qui fait traîner le procès; il accumule les requêtes, les citations, les récusations. Louis XIII, impatienté, décide que l'affaire sera continuée près de lui, sous ses yeux. Il pense d'abord à Pontoise, puis, sans peut-être le vouloir, il joue le tour, devant la postérité, à Richelieu, de choisir Rueil, le propre château du Cardinal, où il y a un donjon entouré de douves. Le garde des sceaux Châteauneuf présidera la commission : toutes les mesures seront prises pour une sûre condamnation : ce n'est plus un procès, mais une exécution! Est-ce bien Richelieu qui mène de façon si âpre cette procédure? On le dit et l'histoire le répète. Et cependant Richelieu a encore, le 24 décembre, avec l'avocat de Marillac, Rouyer, une émouvante conversation qui va confirmer l'attitude très réservée que

nous lui avons vu prendre dès le commencement dans la question des Marillac. L'avocat supplie le Cardinal d'intervenir en faveur du maréchal. Richelieu demeure évasif. Il répond embarrassé : « Cela ne me regarde pas. » M. Rouyer fait appel à son intérêt personnel. Le Cardinal réplique : « Mes intérêts ne me sont rien hors ceux du roi. » Il ajoute que Marillac, placé entre la Reine mère et le roi, par le hasard des circonstances, aurait dû s'appliquer à ce que la bonne intelligence entre eux ne fût pas si troublée. « S'il eût fait ce qu'il devait, il ne fût pas peut-être en la peine où il est. » Ainsi les exactions de Verdun ne sont qu'un prétexte : le fond du procès est l'affaire de Lyon et la Journée des Dupes. L'avocat insiste : mais, dit-il, le maréchal proteste n'avoir rien fait de ce qu'on lui reproche à cet égard. Richelieu a le geste d'un homme qui se dérobe : « Je ne vous peux dire que cela. On verra s'il est coupable ou non. » Richelieu veut demeurer étranger à l'affaire. C'est ce que croit, du reste, le maréchal. Dans un mémoire qu'il écrit pour sa défense, à ce moment même, il se félicite de ce que le sentiment du Cardinal à son égard soit hors de cause et qu'il ne s'agisse que de « l'intérêt du roi. »

Et la famille du maréchal pense de même. Elle est convaincue que tout vient du roi, que Richelieu n'est pas l'auteur de cette persécution et que lui seul peut sauver Marillac. Elle lui écrit : « Monseigneur, en l'affliction extrême où nous sommes réduits, nous ne pouvons nous adresser à personne

du monde dont le secours soit assez fort pour nous tirer de crainte qu'à vous, Monseigneur, qui, de tout temps, l'avez honoré (le maréchal), de votre bienveillance. » Les avocats du maréchal ne se lassent pas de venir trouver Richelieu. Richelieu les reçoit, consent à remettre au roi leurs requêtes. Une fois, il accepte de répéter à Louis XIII, de leur part, que Marillac affirme n'avoir été pour rien dans les intrigues ourdies autour de la Reine mère et qu'il s'offre à user de son influence sur elle, pour la ramener à d'autres sentiments. Cette démarche du Cardinal est significative. Mais Louis XIII répond froidement qu'il ne s'agit pas de ce qui s'est passé entre sa mère et lui, mais bien de ce que Marillac a fait dans son administration de l'armée de Verdun. Le roi a reçu des plaintes qui ont motivé le procès : il veut en voir l'issue. Que Marillac ne s'occupe pas de ses relations avec la Reine mère.

La famille multiplie ses instances, cette fois avec indiscrétion. Elle vient encore trouver Richelieu à Saint-Germain-en-Laye. Richelieu répond toujours de façon dilatoire : « M. de Marillac est entre les mains des juges : ce sera bientôt fait. » Elle va voir le roi. Louis XIII dit qu'il a donné au maréchal pour juges des gens de bien; qu'il désire que l'affaire s'achève et qu'il sera bien aise si les magistrats trouvent de quoi absoudre le prévenu. Mais un des membres de la famille ayant remis au prince un mémoire, Louis XIII le parcourt et répond que ce texte est plein de faussetés. L'autre proteste.

Louis XIII réplique : « Je sais tout le contraire de ce qu'il contient. » Et il tourne le dos.

C'est bien Louis XIII qui mène et non Richelieu. Le 3 octobre 1631, un des commissaires, Hay du Chastellet, qui ne peut pas écrire les détails de l'instruction directement au roi et se sert de l'intermédiaire du Cardinal, mande à celui-ci que les juges sont très embarrassés devant le peu de consistance de l'accusation et il écrit cette phrase caractéristique : un d'eux « m'a demandé, cette après-dîner, si le roi ne seroit point satisfait d'une moindre peine que la plus grande. Je lui ai dit que je n'en savois rien. »

Et ces juges gênés font alors traîner le procès. Ils appellent et entendent plus de cent témoins. De nouvelles discussions interminables, des chicanes suscitées par l'accusé, prolongent la procédure. Les magistrats mettent deux mois à examiner les témoignages. Oui, reconnaissent le maréchal et ses avocats, il y a eu des irrégularités, des exactions, des concussions, des violences. Mais elles sont le fait des sous-ordres. (Ce qu'ils ne disent pas en réalité, c'est que le maréchal a toléré ces désordres et en a profité.) Voici quelle est actuellement sa fortune. Où sont les sommes qu'on lui reproche d'avoir dérobées? On répond qu'il menait un train de vie fastueuse et qu'il dépensait, à mesure, ce qu'il recevait.

C'est seulement le 28 avril 1632 que le maréchal enfin, s'assied sur la sellette pour subir son interrogatoire. «Voilà bien des gens contre un seul,» dit-il.



Son attitude est un mélange de colère hautaine et de soumission abattue avec des demi-aveux, des observations que des faits pareils à ceux dont on l'incrimine sont courants, inévitables, que ce sont des commis et petites gens qui ont peut-être volé vingt ou trente mille livres. L'interrogatoire achevé, les juges se rendent à Saint-Germain pour voir le roi et lui demander ses ordres, bizarre usage! Le roi répond qu'il attend pour le maréchal la même justice que pour le moindre de ses sujets. Le samedi 8 mai, les juges, dont le nombre a été accru jusqu'à vingt-trois, rendent leur arrêt : treize votent la mort, conformément aux conclusions du procureur général; dix, le bannissement ou la prison perpétuelle, au choix du roi. Marillac sera décapité! Les magistrats retournent à Saint-Germain porter leur sentence au souverain. Louis XIII les reçoit dans son cabinet, assis, entouré des ministres. « Vous m'avez rendu justice, dit-il, je vous remercie. Je vous protégerai envers et contre tous. Retournez en vos maisons! »

Alors des parents et amis de Marillac : MM. de Vendry, Boislévêque, de Jucauville et autres, accourent à Saint-Germain afin de solliciter la grâce du condamné. Ils s'adressent d'abord à Richelieu qu'ils trouvent se promenant pensif dans le jardin. Ils le supplient de s'interposer. Le Cardinal se borne à répondre :

« Je suis marri que M. le maréchal de Marillac ait abusé des grâces que le roi lui a faites! Adressez-vous au roi! Il est bon!

— Mais, Monseigneur, reprend M. de Vendry, ne nous ferez-vous pas la faveur de parler au roi et d'intercéder pour M. le maréchal? »

Le Cardinal répète :

« Je vous ai dit que vous vissiez le roi. »

Les parents de Marillac sollicitent alors une audience de Louis XIII qui la leur accorde. Ils voient le roi un peu avant son souper, le prient, le supplient. Louis XIII impatienté répond brusquement :

« J'aviserai à ce que j'aurai à faire. Retirez-vous. »

Ils se retirent. Le lendemain, ils veulent voir de nouveau Richelieu. Celui-ci ne paraît pas disposé à se prêter à cette nouvelle entrevue. Ils l'attendent dans son antichambre et lorsque le Cardinal sort pour se rendre chez le roi, ils l'abordent. Richelieu est préoccupé, crispé, fronce le sourcil. Ils lui demandent d'intervenir pour le maréchal.

« Qu'est-ce que vous a dit le roi? interroge le Cardinal.

— Que nous nous retirassions.

— Eh bien! vous devez obéir au roi. »

M. de Jucauville insiste.

« Mais, Monseigneur, ne nous ferez-vous donc pas la faveur d'intercéder pour lui? »

Richelieu, nerveux, a un geste d'impatience :

« Je vous ai conseillé de vous retirer, puisque le roi vous l'a dit. Mais maintenant je vous le commande de la part du roi! »

Et il passe.

Veut-on connaître le fond exact de sa pensée? Eh bien! ses amis ont su, et l'un d'eux, son collaborateur Hay du Chastellet, a écrit (ce qui est confirmé, du reste par le pamphlétaire le plus venimeux qui ait publié des libelles contre le Cardinal, Mathieu de Mourgues, le secrétaire et confident de Marie de Médicis, de qui il tenait ses renseignements) que Richelieu demanda formellement à Louis XIII la grâce de Marillac sous la forme d'une abolition. Ce fut le maréchal qui la refusa. Il ne voulait pas, disait-il, être tenu pour un coupable qu'on amnistiait, lorsqu'il protestait être innocent. « Un homme généreux, dit à ce propos Mourgues, qui approuve le refus de Marillac, ne doit jamais se déclarer criminel pour garantir sa vie! » Il est remarquable que sauf à peine à deux ou trois moments de désespoir, Marillac n'a pas cru que Richelieu fût l'auteur de sa ruine. Dans un mémoire à ses juges de 1632, il se demande pourquoi on lui en veut et qui lui en veut. Il ne peut pas supposer, dit-il, que ce soit le Cardinal, son ancien ami, dont il est l'obligé, qu'il a cent fois servi auprès de la Reine mère, à la fortune politique duquel il a même contribué, ce qui est vrai, nous avons ses lettres. « Aussi ai-je de la peine à croire, conclut-il, que ce soit lui qui ait juré ma perte. » Et dans son testament, écrit à Rueil la veille de sa mort, il mettra nettement en cause Louis XIII, priant Dieu de lui pardonner — il ne parlera pas de Richelieu.

Mais Richelieu, esclave de son rôle, ne pouvait

ni ne voulait, à aucun prix, laisser soupçonner qu'il pût découvrir le roi et le trahir. De quel œil, alors, avait-il pu lire la lettre tourmentée que lui écrivait le 30 octobre Hay du Chastellet, le commissaire du procès, lui dépeignant son inquiétude du fait que rien de consistant ne tenait dans les accusations échafaudées contre le maréchal : les imputations essentielles relatives aux concussions demeuraient sans preuves : il n'y avait même pas de présomption : pour les exactions, nul témoignage n'attestait qu'elles fussent l'œuvre propre de l'accusé, puisqu'il était absent de Verdun lorsqu'elles avaient été commises : c'étaient ses gens qui étaient coupables : le reste était confus ou vague. Les juges, continuait le commissaire, reculaient. M. de Bretagne déclarait qu'il n'y avait pas matière à information de crime capital. M. Vieillard n'entendait pas prendre cette affaire sous le chef de péculat, impossible à suivre; et M. Moricq répétait « que le procès lui pesait beaucoup et qu'il n'en connaissait pas l'issue. » Alors Richelieu avait prié les principaux commissaires de venir à Saint-Germain pour voir ce qu'il y aurait à faire et on avait décidé d'augmenter le chiffre des juges, de déplacer la commission, de simplifier la procédure en renonçant au style de Bourgogne trop long. Cela n'avait pas suffi; et de quel œil, encore, Richelieu avait-il pu lire cette lettre inqualifiable, pour nous, du même Hay du Chastellet osant écrire, le 23 décembre 1631, à Richelieu : « Sur le juste soupçon que l'on doit avoir d'aucuns des

commissaires de Verdun, j'ai parlé à deux conseillers du Parlement de Rennes qui sont Messieurs de Beaucé et de Vaultorte, mes amis : après les avoir instruits du fonds véritable de l'accusation, ils ont promis toute sévère justice, trouvant l'accusé suffisamment chargé de crimes ! » Le fond de l'accusation, c'était « la volonté du roi ! »

On le vit bien, les jours suivants, pour l'exécution du maréchal qui allait suivre. Nous avons deux lettres de la main de Louis XIII, chose rarissime en ces matières, datées de Saint-Germain des 7 et 9 mai 1632, où il dresse lui-même, avec une précision et un soin méticuleux, tous les détails des dernières heures du maréchal. La première, écrite avant le jugement, à M. des Réaux, lieutenant des gardes du corps qui commande à Rueil, avec un exempt l'escorte de gardes et de suisses, soixante hommes, qui entourent le prisonnier. Louis XIII interdit à qui que ce soit de cette troupe de sortir de Rueil et d'aller, fût-ce au village, « même si quelque nécessité oblige d'envoyer au bourg pour les vivres du dit maréchal pour vous et les susnommés » : qu'on prenne afin de faire faire ces commissions quelqu'un du dehors auquel on défendra de parler ni de communiquer avec âme qui vive du château. Et le lendemain de la condamnation, le 9 mai, dimanche, la deuxième lettre qui prescrit à M. des Réaux de se tenir prêt à partir le lendemain matin, lundi, à six heures pour conduire le maréchal à l'Hôtel de Ville de Paris, devant lequel, en place de Grève, le condamné

sera, le jour même, décapité. Avec la minutie d'un officier d'état-major, le roi, qui a écrit cette lettre seul, sans le conseil de personne, fixe qu'un détachement de soixante chevau-légers de la garde viendra joindre la petite troupe de Rueil afin de la grossir. Le cortège entourant le carrosse qui prendra le maréchal, partira par Courbevoie. Arrivé au village du Roule, il trouvera deux compagnies du régiment des gardes françaises que le roi envoie et qui renforceront l'escorte. A l'Hôtel de Ville, M. des Réaux remettra le condamné entre les mains du chevalier du guet, et après le prononcé du jugement, réclamera à M. de Marillac, au nom du roi, la restitution de son bâton de maréchal.

Ainsi fut fait. En même temps qu'il avait écrit lui-même les lettres que nous venons de voir, Louis XIII, ce 9 mai, lendemain de l'arrêt de condamnation, avait fait expédier les ordonnances et lettres de cachet nécessaires pour que l'exécution eût lieu le 10. C'était lui qui avait désigné la Grève. Le 10 au matin, à l'Hôtel de Ville, tous les personnages convoqués étaient là : lieutenant civil, et criminel, procureur du roi au Châtelet, chevalier du guet, prévôt des marchands, échevins. Sur un ordre reçu, le colonel ou maître de camp du régiment des gardes françaises, comte de Sault, avait envoyé trois compagnies pour entourer la place.

Lorsque la veille au soir, M. des Réaux vint avertir Marillac qu'il l'emmènerait le lendemain matin, le maréchal ne savait pas et on ne lui avait

pas dit qu'il était jugé et condamné ni où on le conduisait. Il crut que son procès allait se poursuivre à Vincennes ou à la Bastille. Quand, le lendemain à sept heures, il monta en voiture et reconnut le carrosse du chevalier du guet, il eut un tressaillement : « Voilà qui va mal, » dit-il. Trois gardes du corps montèrent avec lui. M. des Réaux suivait à cheval derrière. Le cortège arriva à dix heures à la place de l'Hôtel de Ville qu'une foule considérable entourait. Marillac angoissé demanda à un de ses gardes de regarder s'il apercevait un échafaud. L'échafaud n'était pas encore dressé. Le garde répondit négativement.

On fit monter Marillac dans une des salles de l'édifice où les personnages officiels l'attendaient. Le maréchal, en proie à une émotion extrême, prit la parole. Il dit avec véhémence qu'il y avait quarante ans qu'il servait deux rois, qu'il avait assisté à vingt batailles, reçu maintes blessures dont il portait les cicatrices, commandé des armées, rendu des services pour lesquels on lui avait donné le bâton de maréchal de France. Il ne s'était certes pas enrichi à ce métier : il s'y était même appauvri au point qu'il se trouvait couvert de dettes. Et maintenant on lui faisait son procès pour des sottises de foin, de paille, de bois volés où il n'y avait pas de quoi faire fouetter un laquais ! Et allant et venant, frappant du pied, il criait rageusement des larmes dans la voix : « Péculat ! Bon Dieu ! Péculat ! » La scène était pénible. M. des Réaux s'avança :

« Monsieur, dit-il, j'ai ordre et commandement du roi de vous laisser ici entre les mains du chevalier du guet. »

Et se retournant :

« Gardes du roi, fit-il, d'une voix élevée, retirez-vous, vous n'avez plus que faire ici!

— Adieu, mes compagnons, dit le maréchal, je vous remercie du soin et de la peine que vous avez prise pour moi. »

On fit, suivant l'usage, mettre Marillac à genoux, devant une table où était un crucifix. Le greffier lut l'arrêt de condamnation. Aux mots terribles que l'accusé était condamné à mort, comme s'il avait reçu un coup, le maréchal fléchit la tête et les épaules. Quand ce fut fini, il se releva et dit d'une voix altérée :

« Mon Dieu, je vous résigne mon âme; mon corps est sacrifié! »

M. des Réaux lui demanda de la part du roi son bâton de maréchal. Marillac ne l'avait pas. Il répondit qu'il connaissait la formalité et que, d'ailleurs, il s'inclinait : il avait teint ce bâton du sang des ennemis; il le rendait plus sanglant encore!

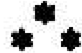
Il y eut ensuite une longue attente — on dressait l'échafaud — qui se prolongea une partie de l'après-midi. Ce fut seulement vers trois heures, que l'exécuteur s'avança. L'heure dernière était arrivée. L'exécuteur ôta au maréchal son chapeau, son manteau, lui lia les mains malgré que le condamné eût désiré être libre,

mais le roi l'ordonnait ainsi. Un père feuillant, désigné par la famille, le P. Eustache de Saint-Paul, s'approcha. Marillac se confessa à lui dans un coin de la salle. Puis l'exécuteur coupa les cheveux du condamné, et un crucifix ayant été placé entre ses mains, le cortège se mit en marche pour gagner l'échafaud. Du perron de l'Hôtel de Ville on voyait la place encombrée par la foule, les toits couverts de monde, les fenêtres garnies de curieux. Trois compagnies de gardes françaises et une compagnie de suisses avaient peine à contenir le public qui affluait encore des rues voisines. A nouveau, l'arrêt de condamnation fut lu publiquement sur le perron. Marillac voulut parler. Son confesseur, qui l'accompagnait, lui conseilla de garder le silence. L'échafaud s'élevait au bas du perron. Tout de même, Louis XIII avait dispensé le maréchal de la honte d'être conduit au supplice en charrette.... A quatre heures et demie, la tête du maréchal, tranchée d'un seul coup de hache, roulait du billot. On porta le corps chez sa nièce, Anne de Marillac, rue Chapon, et il fut enterré à l'église des Feuillants du faubourg Saint-Honoré, auprès de sa femme, morte l'année précédente. Il avait soixante ans!

L'opinion fut extrêmement émue de cette exécution. Le plus grand nombre estimèrent que c'était une vengeance personnelle de Richelieu arrachée au roi, son esclave. On prêta à Richelieu ce mot :

« Il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières que les autres n'ont pas. Je ne me serais jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort le maréchal de Marillac! »

Richelieu laissa dire et, dans ses notes, rédigées pour l'histoire du règne à laquelle il pensait, il a continué à justifier devant la postérité l'action du roi en trouvant que la condamnation de Marillac était juste. Cette mort tragique était un des épilogues, et le plus sanglant, de la Journée des Dupes. Ce ne devait pas être le dernier.



Dans l'intervalle, en effet, il y en avait eu un autre, plus grave, peut-être, parce qu'il atteignait le personnage du royaume le plus considérable après le roi, à ce moment; la Reine mère elle-même!

Le lendemain du 11 novembre, Richelieu avait reçu de ses amis des félicitations pour l'heureux succès de la crise. Le fidèle Schomberg lui avait écrit son inquiétude mortelle et son désespoir en apprenant ce qui se passait à Paris. Il lui disait noblement : « Je sais comme vous êtes combattu, sur quoi mon mauvais esprit ne peut vous donner d'autre avis sinon que les commandements de notre roi et la nécessité que la France a de vous, vous conviant de demeurer, vous le

ferez, afin de rendre ce que vous devez à votre maître et à votre chère patrie! » Mais Richelieu demeurait insensible à ces paroles touchantes. La haine dont il se sentait l'objet de la part de Marie de Médicis l'empoisonnait. Il eut, comme il le disait, donné « mille vies » pour ne pas sentir ce poids qui l'oppressait, l'étouffait. Il tenta encore de nouvelles démarches, de nouveaux essais, afin de faire revenir Marie de Médicis, s'il était possible, à d'autres sentiments. Il s'acharna.

Marie de Médicis était toujours au Luxembourg. De Versailles, Louis XIII avait gagné Saint-Germain, évitant de rentrer à Paris pour ne pas la rencontrer. Le Cardinal pria Bullion d'aller trouver la Reine. Nous avons la lettre de Bullion racontant avec précision le dialogue qu'il eut avec elle. Marie de Médicis reçut Bullion dans son cabinet, le 18 novembre, très étonnée que cet ami dévoué de Richelieu osât pénétrer jusqu'à elle.

« Vous êtes bien hardi de me venir voir, lui dit-elle. Ne serez-vous pas criminel? Vous serez au moins excommunié!

— Madame, répondit Bullion, il n'y a personne auprès du roi qui ne soit votre très humble serviteur et particulièrement M. le cardinal de Richelieu. »

Marie de Médicis annonça qu'elle avait l'intention d'aller voir le roi son fils le lendemain, à Saint-Germain, entre midi et une heure. Elle ne lui parlerait, d'ailleurs, pas d'affaire.

« Ah! dit-elle, d'une voix aigre et sifflante, on lui a fait faire beaucoup de chemin depuis trois jours... Et que fait M. le cardinal de Richelieu?

— Madame, tous ceux qui viennent d'auprès du roi vous diront qu'il n'est pas reconnaissable à cause de l'affliction dans laquelle il est de votre mécontentement.

— Je n'en crois rien! S'il avait de l'affection pour mon service, il n'aurait pas porté le roi à faire ce qu'il a fait. »

Et elle se mit à pleurer.

« Madame, reprit Bullion, je vous supplie de ne pas vous affliger. On pourrait trouver quelque tempérament qui contenterait le roi et Votre Majesté.

— Et lequel?

— Celui, Madame, dont, vous-même, avez parlé au commencement : à savoir que M. le Cardinal ne prenne point part dans vos affaires et qu'il se trouve dans les Conseils du roi avec Votre Majesté.

— Cela est vrai, mais je suis allé plus avant que je ne le voulais et il m'est difficile de me rétracter. Ah! on l'emporte sur moi par bravade et par autorité!...

— Vous redonnerez la vie au roi, Madame, si vous prenez ce tempérament. Le roi ne peut se passer de M. le Cardinal et si M. le Cardinal l'abandonnait, vous seriez mère d'un roi qui souffrirait merveilleusement et dont toutes les affaires tomberaient en désordre.

— C'est l'adresse de M. le Cardinal d'avoir mis les affaires à tel point qu'il n'y a que lui seul qui en ait la connaissance entière.

— Entre les biens que Votre Majesté a faits au royaume est celui d'avoir donné au roi M. le Cardinal et si Votre Majesté me permet de lui parler en liberté, je lui dirai que le conseil qu'elle a pris est un conseil de colère qui est le plus dangereux de tous les conseils et que Votre Majesté, si d'aventure elle ne revient tout à fait dans la bonne volonté qu'elle a promise à M. le Cardinal, au moins elle s'en tiendra à sa première déclaration et vivra avec M. le Cardinal comme avec une personne indifférente. J'ai vu Votre Majesté haïr des personnes bien plus avant que M. le Cardinal et néanmoins ces personnes s'étant soumises à Votre Majesté, vous les avez admises à vos bonnes grâces. »

Marie de Médicis se mit de nouveau à pleurer. Elle dit :

« Cela est bon quand on se soumet, mais on m'étranglerait plutôt que de me faire rien faire par force! Et que ditesvous quand celui qui me veut perdre est ma créature?

— Ce sont des méchants qui, pour attiser le feu, vous tiennent un tel langage, madame. M. le Cardinal n'a d'autre intention que d'user de respect et de très humble service.

— Il n'est pas nécessaire que je sois aux Conseils.

— Le roi et M. le Cardinal jugent le contraire. »

La conversation en resta là.

Le lendemain, Marie de Médicis vit Louis XIII. L'entrevue fut courte et froide. Le roi insista pour que sa mère assistât aux Conseils, Richelieu présent; il y tenait. Elle refusa : « Elle ne voulait jamais le revoir : elle mourrait plutôt. » Louis XIII répondit sèchement :

« Eh bien! je vous honorerai et servirai toujours, Madame (le roi dit toujours protocolairement « Madame » à sa mère), mais je suis obligé de maintenir le Cardinal jusques à la mort! » Et il sortit.

C'était la crise qui continuait. Comment se dénouerait-elle? Un incident allait l'aggraver.

Le 21 novembre, Louis XIII recevant à Saint-Germain une délégation du Parlement de Paris qui venait le féliciter de sa guérison et de son retour, parla dans sa réponse des derniers incidents. Il dit que chacun savait ce qui s'était passé entre la Reine sa mère et le Cardinal. Il comptait toujours respecter et honorer sa mère, mais il entendait protéger et assister le Cardinal envers et contre tous! Ces paroles, rapportées à Marie de Médicis, la mirent dans une fureur indicible. Elles étaient insultantes, disait-elle; elles avaient été dictées par le Cardinal. Le Cardinal lui faisait affirmer ses respects et sa soumission, « mais il tenait comme le bâton à la main, faisant des choses qu'il savait bien la devoir piquer au cœur! Je prendrai mon temps, continua-t-elle, mais je le trouverai et ferai ce que je veux! Je me donnerais plutôt au diable que

je ne me venge! » En vain Bullion alla la voir pour la calmer, lui disant que Richelieu n'avait pas dicté ces paroles, qu'elles venaient spontanément du roi. Elle répondit qu'on voulait la rendre « criminelle ». « Je suis réduite à néant, éclata-t-elle : M. le Cardinal a tout le pouvoir. » C'était bien de cela, en effet, hélas! qu'il s'agissait dans le fond des choses et rien que de cela!

« Le roi vous demande en grâce, insista Bullion, que vous vous accommodiez. Pour M. le Cardinal, il offre tout, pourvu qu'il vous plaise de le recevoir.

— J'aime mieux être damnée, répondit Marie de Médicis en fureur, que de manquer à lui faire sentir les effets de ma vengeance! »

Et Richelieu répondait douloureusement le 25 novembre à Bullion lui rapportant cette scène : « Je suis au désespoir! Je voudrais, sur mon honneur, être hors de ce monde, en la grâce de Dieu. Je vois qu'il arrivera toujours de nouveaux accidents qu'il est impossible de prévoir. Je proteste que ni moi, ni mes amis ne savions point ce que le roi voulait dire sur ce sujet.... »

Il essaya d'autres intermédiaires. Il pria le secrétaire de Marie de Médicis, M. de Rancé, son ami, de parler pour lui à la Reine. M. de Rancé lui répondit le 28 novembre qu'il avait essayé sans résultat. La Reine, outrée même de l'intervention de son secrétaire, le chassa de sa maison pour avoir osé se faire l'interprète de Richelieu. Le Cardinal demanda au confesseur de

s'interposer : le P. Suffren ne fut pas plus heureux. Richelieu s'adressa encore à un religieux capucin, le P. Chrysostome. La Reine dit à celui-ci : « Je veux mal au Cardinal pour l'état où il a mis la France. Le royaume est ruiné.

— Mais Madame, répondait le père, tout le monde estime le contraire.

— Le peuple est une bête! il ne faut pas prendre garde à ce qu'il dit! »

Pendant ce temps, Louis XIII, tenu au courant, s'irritait de plus en plus. Le procès du maréchal de Marillac se déroulant, la femme de ce dernier, Catherine de Médicis, la cousine éloignée de la Reine mère, ne quittait plus celle-ci, la montant davantage contre Richelieu. Et plus la situation se tendait, plus Richelieu désolé, navré, se troublait, au point, dit un ambassadeur, qu'il ne pensait et ne parlait d'autre chose, au détriment des affaires de l'État. Le pape avait raison, lorsqu'il affirmait de Marie de Médicis, ce que le nonce rapportait à Richelieu : « Elle a une tête telle qu'un marteau romprait plutôt le fer! »

Richelieu ne se lassant pas, essaya alors du nonce, Bagni, qui allait repartir pour Rome. Le nonce alla voir la Reine le 7 décembre. Tout ce qu'il put obtenir d'elle fut qu'elle posât des conditions, parmi lesquelles la remise en liberté des deux Marillac. Il négocia. Elle offrit de voir Richelieu au Conseil, quatre fois par an. Puis elle finit par accepter de recevoir le Cardinal chez elle, devant le roi. Louis XIII et Richelieu vinrent au

Luxembourg. L'entrevue fut d'une froideur déconcertante. Le jour de Noël, brusquement, Marie de Médicis dit à son confesseur qu'elle voulait parler à Richelieu. Le Cardinal accourut : le P. Suffren était présent. En voyant celui qu'elle haïssait tant, Marie de Médicis fondit en larmes. Le Cardinal et le jésuite étaient très émus. La Reine pria Richelieu de s'asseoir. Par respect, le Cardinal refusa. Elle parla. Elle dit qu'elle n'avait jamais voulu séparer le Cardinal du roi et lui faire quitter les affaires, mais seulement sa maison. Cependant, répondait Richelieu, un peu nerveux, elle avait dit publiquement que elle ou lui sortirait de la cour. Le P. Suffren intervint :

« C'était la colère qui lui avait fait tenir ce langage! »

Le Cardinal alors s'expliqua. Il dit qu'il mourrait innocent de tout ce dont on l'accusait. Il était inouï, ajoutait-il, de condamner un homme sans être convaincu de son crime, à plus forte raison un homme comme lui qui croyait avoir servi l'État avec quelque succès. S'il était coupable, il était prêt à se justifier. S'il était innocent, qu'on l'avouât! Il ne désirait nullement revenir dans la maison de la Reine, puisqu'elle ne le voulait pas. Mais il souhaitait lui voir abandonner les préventions qu'elle nourrissait contre lui. D'ailleurs il ne l'espérait guère, la connaissant comme il la connaissait depuis quatorze ans! Le P. Suffren, d'un ton moins rude, reprit les mêmes arguments. La Reine se taisait. Elle finit par dire qu'elle serait

avec le Cardinal comme le Cardinal serait avec elle. Richelieu répondit qu'il remplirait son devoir. On se sépara.

Le bruit courut que la réconciliation était faite. La nouvelle fut accueillie, par les uns avec joie, par d'autres avec scepticisme. Le lendemain de Noël, Richelieu ayant invité à dîner l'ambassadeur de Venise, lui disait qu'il ne pouvait pas se fier à la Reine. C'était une Italienne : les haines chez elle ne pardonnaient pas. Il était seulement utile que cette réconciliation eût été rendue publique pour qu'on sût qu'il n'avait pas mérité l'affront de cette disgrâce. Mais, en fait, concluait Richelieu, de la conversation qu'il avait eue avec la Reine il résultait que le fond de l'âme de la princesse restait le même : elle était entourée de conseillers perfides ou imprudents qui ne tarderaient pas de nouveau à tout brouiller. Cela ne manqua pas.

Schomberg étant revenu d'Italie et causant avec le médecin de Marie de Médicis, Vautier, lui dit imprudemment, que la souveraine avait un moyen bien simple de prouver la sincérité de ses sentiments, c'était de rétablir dans les fonctions de sa maison les parents du Cardinal. Vautier s'empressa de rapporter le mot à la Reine qui fulmina! Elle courut trouver le roi et, devant le P. Suffren, s'indigna que Richelieu eût osé exiger maintenant le retour dans sa maison de sa famille. A quelque temps de là, le premier président du Parlement de Paris, causant avec elle et lui par-

lant des malheurs qui menaçaient le royaume, avec toutes ces discordes, fit un retour sur le temps passé où elle avait été reléguée à Blois. Marie de Médicis alla se plaindre à Louis XIII qu'on la menaçait, de sa part, de la chasser, de l'emprisonner, peut-être pis. Louis XIII était excédé!

Sous le coup de son irritation, il prit de nouvelles mesures de rigueur, de celles qui avaient été ajournées le 11 novembre. Le 28 décembre, il chassa Mme du Fargis de la cour, Mme de Marillac. Toujours hanté par l'idée de l'intervention de l'Espagne dans ces affaires, il notifia à la reine Anne d'Autriche, sa femme, qui avait une dizaine d'Espagnols dans sa maison, qu'il ne voulait plus de ces gens-là chez elle, et les renvoyait au delà des Pyrénées. L'ambassadeur d'Espagne, Mirabel, entrait au Louvre comme il voulait. Le roi lui fit notifier par le secrétaire d'État Bouthillier que dorénavant il ferait comme les autres ambassadeurs et demanderait audience. Mirabel protesta. Par rétorsion, dit-il, on agirait de la même manière à Madrid à l'égard de l'ambassadeur de France qui voyait aussi librement la reine d'Espagne, sœur de Louis XIII. Quant à lui, il allait quitter Paris! Ces mesures agitèrent violemment la cour. Les deux reines furent ulcérées. Au début de janvier, le roi ayant voulu faire jouer la comédie, les deux princesses, de dépit, refusèrent de se rendre à la représentation. En colère, le roi partit le lendemain, brusquement, sans rien dire, sous prétexte d'aller à la chasse, au loin. Évidemment

la situation devenait grave. Marie de Médicis assistait maintenant aux Conseils, mais l'air hautain, méprisant, provoquant à l'égard de Richelieu, affectant de ne pas lui parler, ni même de le regarder.

A la fin du mois de janvier, il y eut un nouvel esclandre. Le frère du roi, Gaston, duc d'Orléans, personnage médiocre, léger, proie d'un entourage qui se servait honteusement de lui pour extorquer au roi places et titres, ayant pris fait et cause en faveur des reines, vint trouver Richelieu, le 31 janvier, vers onze heures du matin, à son hôtel de la rue Saint-Honoré, pendant que Louis XIII était à la chasse à Versailles, et lui fit une scène, devant témoins, lui déclarant qu'il se tenait pour son ennemi, le menaçant s'il se mêlait de le brouiller lui aussi avec le roi, de l'en faire repentir. Richelieu offrait de se disculper. Gaston n'écouta pas et, au sortir de l'hôtel du Cardinal, montant à cheval, s'en alla droit à Orléans, prescrivant à toute sa maison et à ses amis de le suivre. Était-ce une révolte, la guerre civile? Prévenu, Louis XIII revint précipitamment à Paris, se rendit chez Richelieu avec qui il conféra deux heures. L'affaire pour lui, ne faisait pas doute : c'était la Reine sa mère qui avait poussé son second fils à faire ce scandale. L'opinion publique pensait de même. Un Conseil fut tenu avec les ministres. Des ordres furent envoyés partout afin de rassembler des troupes, de surveiller les routes et les frontières. Marie de Médicis feignant une indisposition,

n'était pas venue à ce Conseil. On rapporta au roi qu'elle était restée trois heures avec Gaston la veille, qu'elle lui avait remis des pierreries d'une valeur d'environ un million de livres. Louis XIII au comble de l'irritation déclara qu'il partirait dans cinq ou six jours, quitterait Paris. Il s'en irait sans dire où il se rendait ni pour combien de temps. Les uns contèrent qu'il gagnait Château-Thierry, les autres, Compiègne : on ne savait pas. Richelieu, au milieu de tous ces désordres, éprouvait une telle douleur, que, suivant quelqu'un qui le vit à ce moment, il faisait pitié. En apprenant que le roi projetait de quitter Paris pour une destination inconnue, Marie de Médicis fit dire publiquement qu'elle suivrait le roi son fils partout où il irait, qu'elle n'entendait pas qu'on la séparât de lui!

En s'éloignant, Louis XIII en réalité n'avait eu que l'intention de fuir celle qui était pour lui la cause perpétuelle de tant de tourments. La résolution de sa mère de ne pas le quitter acheva de l'exaspérer. Il savait qu'elle répétait à tout le monde qu'elle n'entendait pas perdre un instant et harceler son fils jusqu'à ce qu'elle obtînt justice contre le seul auteur, affirmait-elle, des divisions de la maison royale, Richelieu, et le fît chasser.

Le roi s'arrêta à Compiègne le 10 février. Richelieu vint l'y rejoindre. Peu après, les ministres suivaient. Marie de Médicis se hâta d'accourir et on se casa comme on put dans le vieux et petit

château de Compiègne, dont il ne reste rien aujourd'hui que les fondations, bâti au XVIe siècle par le duc de Nevers contre le rempart de la ville.

Le sentiment de Richelieu fut qu'il fallait encore essayer cette réconciliation chimérique qu'il poursuivait si âprement depuis si longtemps et sans succès. Louis XIII y consentit. Il parla le premier à sa mère, la pria, la conjura. Marie de Médicis répondit qu'elle n'assisterait plus à aucun Conseil : c'était la marque définitive de son irréductible obstination. Le roi lui fit parler par son confesseur. Il lui envoya deux ministres, le garde des sceaux Châteauneuf, Schomberg. Schomberg dit à la Reine que le roi n'avait qu'une idée : la paix, qu'elle vînt au Conseil puisque le roi y tenait tant, comme témoignage de ses dispositions conciliantes. Elle ne répondit pas. Schomberg envoya chercher le médecin de Marie de Médicis, Vautier, qu'on prétendait avoir une grande influence sur la Reine. Le roi, lui dit-il, demande trois choses : le rétablissement de la confiance et de la cordialité entre lui et elle : que la Reine accepte de recevoir les soumissions du cardinal de Richelieu et qu'ensemble tous cherchent à prévenir les maux dont l'État est menacé. Vautier répondit qu'il en parlerait à la Reine. Le lendemain il fit savoir que la Reine acceptait de se réconcilier avec son fils, mais qu'elle refusait d'assister au Conseil. Schomberg insista, priant Vautier de revenir à la charge. Le médecin fit connaître que la Reine n'avait rien répondu devant cette nouvelle démarche. Richelieu envoya

à nouveau le P. Suffren pour essayer des derniers arguments qu'un confesseur peut faire entendre. Têtue et bornée, Marie de Médicis, figée dans son attitude passive, ne répondit pas.

Alors Louis XIII décida qu'il fallait en finir. On avait assez épuisé tous les moyens raisonnables de sortir de cette situation inextricable. Il convoqua un grand Conseil pour en délibérer.

Le Conseil réuni, il parla. Il expliqua dans quelle impasse on se trouvait. Depuis plus d'un an, les cabales n'en finissaient plus! Elles troublaient tout : les affaires d'Italie ne se résolvaient pas; les Espagnols étaient derrière ces désordres et, d'après les dépêches des ambassadeurs, envoyaient de l'argent. Par des courriers interceptés, on savait qu'à l'intérieur des levées de troupes se faisaient, des soulèvements se préparaient. La Reine sa mère, centre de tous les mécontents, ne voulait pas se départir de son attitude. Elle avait provoqué la fuite de Monsieur, ce que prouvait bien le fait des pierreries qu'elle lui avait données. Elle refusait de se réconcilier et de s'occuper des remèdes à apporter aux maux présents de l'État. D'autre part, elle ne voulait pas quitter le roi. Louis XIII concluait : si elle ne veut pas que sa présence soit utile à la cour, elle lui est préjudiciable, car étant perpétuellement mécontente, « elle donne, quand elle ne le voudrait pas, hardiesse et liberté à beaucoup de gens » de l'imiter. Il fallait prendre un parti. Il demandait à chacun son avis.

Richelieu laissa parler les autres ministres. Ceux-ci, consciencieusement, développèrent l'un après l'autre, les expédients qu'on pouvait envisager, les avantages et les inconvénients de chacun d'eux, ce qu'on devait espérer ou craindre. Tous arrivaient à la même conclusion : les moyens défectueux écartés comme impossibles ou inutiles, il n'en restait que deux à proposer au roi : ou se séparer définitivement de la Reine mère, ou que le cardinal de Richelieu quittât le gouvernement. Les graves inconvénients du premier parti furent examinés. Il était « fort rude » : il pouvait « sonner mal tant envers les sujets qu'envers les étrangers. » L'opinion publique se scandaliserait. On reprocherait au roi d'être un mauvais fils. Mais, « la loi de Dieu, de la nature, de l'Église, des empereurs et autres princes oblige-t-elle les enfants à tenir toujours leur mère avec eux? Astreint-elle les rois à leur laisser l'autorité dans leurs États? Particulièrement quand ils ne sont pas satisfaits d'elles? » Tous étaient d'avis qu'il n'y avait pas à hésiter : ce n'était plus une question de choix, mais une nécessité : l'état des affaires était tel qu'à moins de sacrifier le royaume, on ne pouvait accepter que les prétentions de la Reine mère fussent admises et qu'on lui abandonnât la direction des affaires. Schomberg et Châteauneuf ajoutèrent que si le cardinal de Richelieu se retirait, ils demanderaient au roi la permission de le suivre, tout service utile au gouvernement, la Reine mère prépondérante au Conseil, leur paraissant impossible.

Quand ce fut le tour de Richelieu de parler, il dit qu'entre les deux solutions qui venaient d'être indiquées, il n'hésitait pas, lui : c'était la plus simple et la plus aisée qu'il proposait : celle de sa retraite. Il développa longuement, suivant son habitude, ses raisons. Il était impossible, disait-il, de donner au public l'impression que le roi, ayant à choisir entre sa mère et un serviteur, avait préféré celui-ci. Le royaume serait étonné; les difficultés, loin de cesser, ne feraient que croître; Monsieur était prêt à se mettre en campagne : les ennemis du Cardinal, nombreux, âpres, ne céderaient jamais. La Reine mère, de loin comme de près, s'acharnerait contre lui. Il suppliait le roi d'accepter sa retraite comme le seul remède et inévitable.

Alors Louis XIII prononça. Il dit qu'après avoir considéré l'un et l'autre parti qu'on lui offrait, entendu les raisons exposées, l'offre du Cardinal de se retirer, il rejetait tout de suite, absolument, cette dernière proposition. Devant les grands services que Richelieu lui avait rendus, il serait, de sa part, injuste de l'abandonner, uniquement pour plaire à ses ennemis. Il avait besoin de lui. Il n'avait personne à mettre à sa place, capable de porter le poids des affaires présentes, au milieu des complications que les Espagnols lui suscitaient. Il espérait que le monde finirait par comprendre les graves motifs qui l'avaient forcé de se séparer de sa mère : le temps d'ailleurs, lui donnerait raison : à la longue, peut-

être, la Reine sa mère elle-même, modifierait ses sentiments et reconnaîtrait mieux de quel côté était son intérêt. Après les chiens de la bergerie, ajoutait Louis XIII, on attaquera le troupeau puis le berger lui-même. Pour le bien et la sûreté de son État, ainsi que de sa personne, il défendait au Cardinal de penser à sa retraite et lui commandait expressément de demeurer aux affaires. Sa décision était définitive, catégorique. Devant la volonté formelle du roi, Richelieu, une fois encore, n'avait plus qu'à s'incliner et à obéir.

Restait à réaliser la séparation du roi d'avec sa mère. Louis XIII annonça qu'il allait partir immédiatement de Compiègne sans la prévenir, et, afin d'empêcher qu'elle le suivît, qu'il allait rassembler des troupes pour faire entourer la ville et en garder les issues.

Avec Schomberg, le garde des sceaux, Bouthillier et Richelieu, il fixa les mesures à prendre, cette nuit même, 23 février. Des ordres furent expédiés dans toutes les directions pour concentrer secrètement les gardes à pied et à cheval dans Compiègne. Huit compagnies du régiment des gardes françaises, 1200 à 1500 hommes, s'acheminèrent, en hâte, dans l'obscurité, vers la ville, qu'elles occupèrent. Le maréchal d'Estrées fut désigné pour prendre le commandement de la place et du château, et, avec tous les respects du monde, garder la Reine mère. Le P. Suffren irait, le matin, réveiller Marie de Médicis, après

le départ du roi, lui dirait le regret qu'avait eu Sa Majesté d'être partie sans avoir pu lui dire adieu : puis, M. de La Ville aux Clercs, expliquerait à la souveraine que l'intention du roi était qu'elle se retirât au château de Moulins, qui lui avait été donné jadis par Henri IV, au moment de son mariage, où elle jouirait de ses revenus, à condition qu'elle prît l'engagement de ne plus jamais reparaître à la cour.

Tout s'exécuta comme il avait été décidé. Avant le jour, Louis XIII montait en carrosse avec la reine Anne d'Autriche, qu'il avait réveillée, et il partait pour Senlis accompagné de sa suite, dans le désordre d'une manière de fuite improvisée. Le P. Suffren et La Ville aux Clercs firent leur commission à Marie de Médicis au lever du jour. Pendant ce temps, le maréchal d'Estrées prenait les mesures prescrites, levait les ponts-levis, mettait des gardes aux portes extérieures du château, plaçait des sentinelles, avec leurs hallebardes, sous les fenêtres de Marie de Médicis, distribuait trois cents cavaliers sur les avenues et dans les faubourgs, donnait l'ordre à M. de Seroux, sergent-major à Compiègne, de ne plus laisser entrer ou sortir personne de la ville. Par son commandement, le médecin Vautier était arrêté, jeté dans un carrosse, envoyé à la Bastille. Louis XIII venait de faire ce que Mme de Motteville appela plus tard « le grand coup de Compiègne ! » Marie de Médicis était emprisonnée ! Personne à Paris ne bougea.

*
* *

Quelques jours après, Louis XIII marchait avec des troupes sur Orléans afin de demander compte à son frère de son attitude. Sans l'attendre, le duc d'Orléans s'enfuyait, passait la frontière, se réfugiait à l'étranger. Quatre mois et demi après, Marie de Médicis, qui avait refusé obstinément d'aller à Moulins, profitait d'un relâchement de la surveillance qui l'entourait à Compiègne, pour se sauver dans la nuit du 18 juillet, elle aussi, gagner la frontière, se retirer chez les Espagnols, en Flandre. Elle ne devait plus jamais rentrer en France, ni revoir jamais le roi, son fils! Elle mourra quelque dix ans plus tard à Cologne, d'une maladie de cœur, dans la solitude et une demi-misère.

Louis XIII avait inexorablement réglé, lui-même, les conséquences inéluctables de la Journée des Dupes en maître et en souverain, au mieux de ce qu'il estimait les intérêts de son royaume et la paix de l'État!

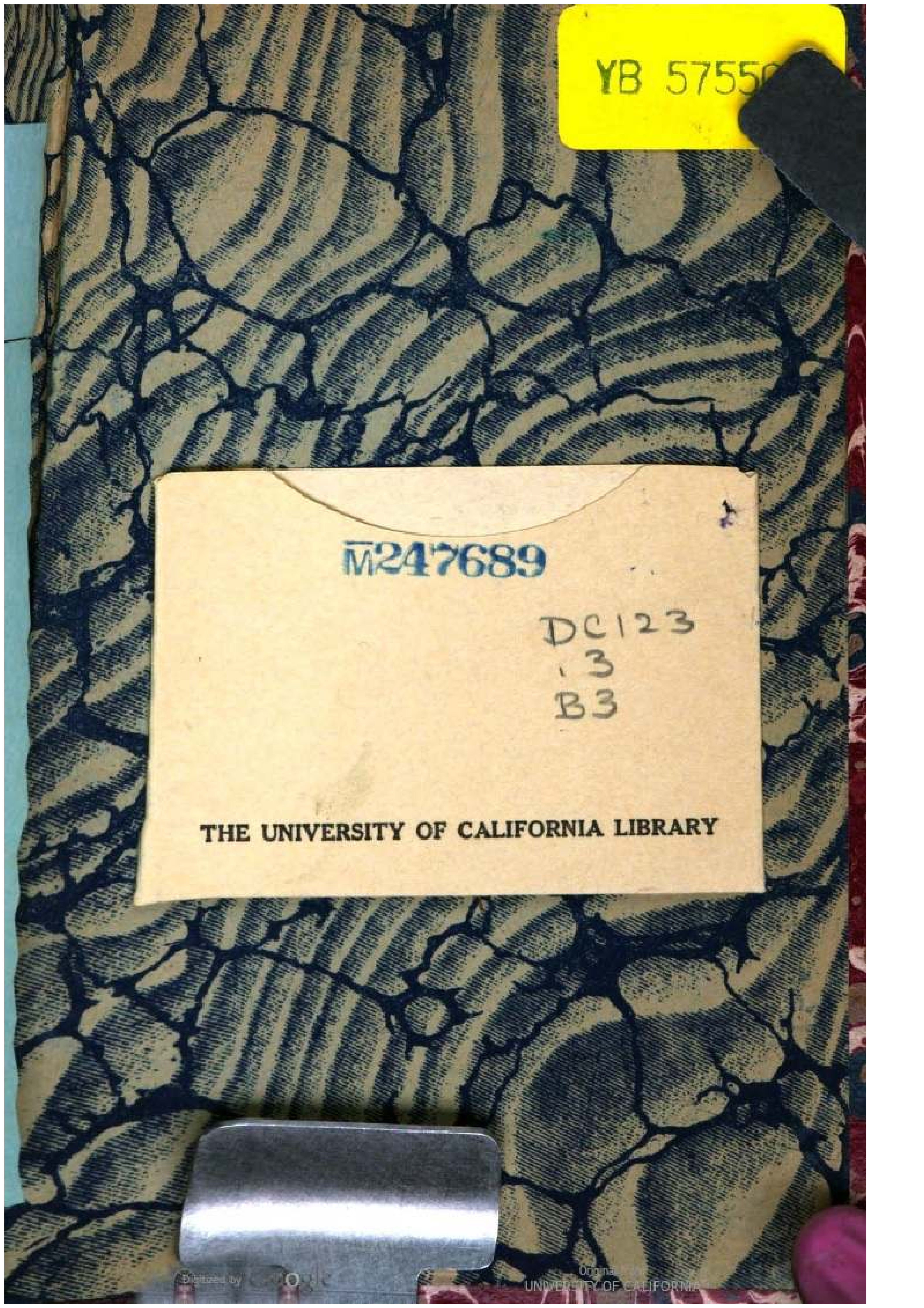




IMPRIMERIE
PAUL BRODARD
COULOMMIERS




Oct 14'48SL
11Nov'48SL
3Jan'61CTZ
REC'D LD
DEC 8 1960


YB 5755
M247689
DC123
.3
B3
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

